

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ **SÉANCE DU 15 AVRIL 2026**

Convoqué le jeudi 9 avril 2026, le Conseil de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le mercredi 15 avril 2026 à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur le Président remercie les élus communautaires pour leur présence nombreuse avant que Monsieur Patrick CATHELINÉAU, Directeur Général, ne fasse l'appel. Il rappelle également qu'il y aura un troisième Conseil d'ici 15 jours pour le vote du budget cette fois. Ils vont se voir régulièrement dans les 15 prochains jours avec des réunions de travail.

Ce Conseil communautaire est principalement l'objet de quelques mises en place dans les syndicats avec la désignation de membres pour siéger dans des Syndicats et des organismes divers et variés. Et puis le point important à l'ordre du jour, est lié aux orientations budgétaires, rapport d'orientation budgétaire et rapport sur le développement durable. Ce n'est pas un très gros conseil en nombre de délibérations, mais c'est un conseil important.

Il voudrait les remercier à nouveau pour la confiance qu'ils lui ont témoigné il y a un peu plus d'une semaine en lui donnant à nouveau la présidence de cette intercommunalité, avec à la fois, tous les projets qu'ils ont à mener et dont ils vont parler à de nombreuses reprises. Ils auront l'occasion de se voir dans des formations un peu moins officielles pour discuter bien sûr de cette Agglomération, de ses projets, de son projet de territoire sur les 6 ou 7 ans du mandat.

À partir de fin juin, il espère que tout sera bien en place et qu'ils pourront se remettre au travail en ne pensant qu'aux politiques publiques et plus à toute cette administration nécessaire mais très chronophage.

C'est aussi l'occasion pour eux de mieux se connaître puisqu'ils découvrent des nouveaux visages. C'est ça l'intérêt de ce Conseil communautaire aussi, puisqu'il y a 17 nouveaux maires présents sur les 71 et de nouveaux conseillers communautaires, non Maires également. C'est important de bien se connaître pour travailler ensemble à l'avenir d'un territoire comme Alès Agglomération avec un peu plus de 140 000 habitants aujourd'hui. C'est l'un des plus dynamiques de France en matière démographique, n'en déplaise à certains, c'est une réalité chiffrée de l'INSEE.

Il propose pour commencer, à Monsieur Patrick CATHELINÉAU, Directeur Général, de faire l'appel.

ÉTAIENT PRÉSENTS (102) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Aurélie GENOLHER, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Bonifacio IGLESIAS, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valéry BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Annie TEMPIER suppléante de Philippe TALAGRAND, Julie LOPEZ DUBREUIL, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, Guy CHERON, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Henri CROS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPELLIER, Thierry JONQUET, Laurence BULTEZ-CADET, Bruno BIONDINI, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD, Max ROUSTAN, Alain BENSAKOUN, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALDEJO, Marc BENOIT, Lucette CAMACHO, Daniel CANAL, Christian CHAMBON, Hubert DUMAS, Frédérique COUDEYRE, Catherine DAUFÈS-ROUX, Muriel GANSTER, Ysabelle CASTOR, Coralie CHAZEL, Jean-Régis MASSON, Sylvie TRIBES, Alexandra LAGULHON, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Christelle LOZANO, Karine MONTENEZ, Céline FONTBONNE, Mickaël THERY, Raphaële NAVARRO, Pierre MARTIN, Jennifer WILLENS, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Léa BOYER,

POUVOIRS (9) : Aimé CAVAILLE pouvoir à Valérie MEUNIER, Jérôme VIC pouvoir à Frédéric GRAS, Georges DAUTUN pouvoir à Jean-Claude D'ANTONA, Catherine LARGUIER pouvoir à Alain BENSACOUN, Corinne RAVAUD pouvoir à Ysabelle CASTOR, Jérôme MEYNIER pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Fabien PELAT pouvoir à Jenny-Rose GUERCHOUX, Angélique PEIRETTI-GARNIER pouvoir à Éric PLANTIER, Lucas CELESTE pouvoir à Philippe RIBOT

ABSENTS EXCUSÉS (1) : Thibault PELLISSIER

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint.

Madame Léa BOYER, Conseillère communautaire, représentant la Commune d'Alès, est élue secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 17 décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

I - ASSEMBLÉES

1. Représentation de la Communauté d'Agglomération dans les syndicats

Monsieur le Président propose de procéder à la désignation des représentants de la Communauté Alès Agglomération dans les syndicats suivants :

Article 1 :

En tant que représentants de la Communauté Alès Agglomération au sein du **Syndicat Mixte du Pays des Cévennes** les élus suivants :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS	Commune
1	Christophe RIVENQ	Valérie MEUNIER	Alès
2	Bonifacio IGLESIAS	Peter KRAUSS	Anduze
3	Karine FROSTIN	Doryan KUSCHNER	Aujac
4	Thierry BAZALGETTE	Dabiah BENIRBAH	Bagard
5	Philippe ALLIE	Sonia KASSOURI	Boisset et Gaujac
6	Georges MATICHARD	Delphine ROSIN	Bonnevaux
7	Jean-Jacques VIDAL	Fernandez Jérôme	Boucoiran et Nozières
8	Michel VIGNE	Catherine BRES	Branoux les Taillades
9	Rémy BOUET	Carole COUDIERE	Brignon
10	Matthieu TESTARD	Emmanuelle GENEVET	Brouzet les Alès
11	Bernard RAYNIER	Bernard ROUCAUTE	Castelnau Valence
12	Sylvain ANDRE	Yannick LOUCHE	Cendras
13	Sylvie MALPLAT LAGANIER	Marc SASSO	Chambon
14	Alexandre DELEUZE	Christophe BONNEFOY	Chamborigaud
15	Jean-Marie MALAVAL	Patrick CHABERT	Concoules
16	Fabien FIARD	Jonathan BESSEDE	Cruviers Lascours
17	Stéphane ALLIGNOL	Didier SALLES	Deaux
18	Jean-Michel LAINE	Luc SAUVAYRE	Euzet
19	Thierry ORTIZ	Isabelle De FONTANES	Généralgues
20	Firmin PEYRIC	Guy CHERON	Génolhac
21	Pascale EUGENE	André MADRIGNAC	La Grand'Combe
22	Nicolas LAURENT	Henri CROS	La Vernarède
23	Jean-Max RENOUX	Marjorie RIVIER	Lamelouze
24	Marc DUMAS	Edwige SOL	Laval Pradel

	TITULAIRES	SUPPLEANTS	Commune
25	Michel BULCOURT	Michel MERCIER	Le Martinet
26	Alain GIOVINAZZO	Marie PEREZ	Les Mages
27	Gérard BARONI	Christophe VIC	Les Plans
28	Rémy CLEMENCIER	Elisabeth NAAMAR	Les Salles du Gardon
29	Clément FESQUET	David SALZE	Lézan
30	Jérôme VIC	Stephan FABRE	Martignargues
31	Laurent CHAPPELLIER	Grégory LENNE	Massanes
32	Dominique BOCQUET	Aurélié GENOLHER	Massillargues-Atuech
33	Nathalie MONTORO TEISSIER	Nathalie CHANTAGREL	Méjannes les Alès
34	Luc VILLARET	Elodie GAGNEUX	Mialet
35	Gérard BANQUET	Daniel SAUVAGE	Mons
36	Jean-Claude D'ANTONA	Marie-Paule RUIZ	Monteils
37	Patrice PUPET	Olivier AVOUAC	Ners
38	Marielle PASCAL	François SELLE	Portes
39	Valéry BEUDIN	Sofia BAYKUS	Ribaute les Tavernes
40	Ghislain CHASSARY	David FOULGON	Rousson
41	Sébastien MAGNY	Alain SUEUR	Saint Bonnet de Salendrinque
42	Frédéric GRAS	Mathieu ROUSSET	Saint Césaire de Gauzignan
43	Jean-Charles BENEZET	Jérôme MEYNIER	Saint Christol lez Alès
44	Johanna HUGUET	Christophe GASC	Saint Etienne de l'Olm
45	Denis KUCHARCZAK	Véronique PIALAT	Saint Florent sur Auzonnet
46	Gaël MANCUSO	Coralie CHAZEL	Saint Hilaire de Brethmas
47	Philippe FROMENTAL	Véronique TISSOT	Saint Hippolyte de Caton
48	Georges DAUTUN	Benoît GASTAUD	Saint Jean de Ceyrargues
49	Jacqueline JANIEC	Denis ASTIER	Saint Jean de Serres
50	Marc JEKAL	Isabelle CARDELIN	Saint Jean de Valériscle
51	Pierre AIGUILLON	Claude SAUMADE	Saint Jean du Gard
52	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Pablo MOTO ROS	Saint Jean du Pin
53	Pascal MILESI	Christine BUISSON	Saint Julien de Cassagnas
54	Éric PLANTIER	Angélique PEIRETTI-GARNIER	Saint Julien les Rosiers
55	Christian DEVISMES	Laurine VIQUERAT	Saint Just et Vacquières
56	Nordine SEKARNA	Jennifer WILLENS	Saint Martin de Valgagues
57	David GUIRAUD	Laurent ROUMESTAND	Saint Maurice de Cazevieille
58	Adrien CHAPON	Christian FOULC	Saint Paul La Coste
59	Philippe RIBOT	Lucas CELESTE	Saint Privat des Vieux
60	Guy MANIFACIER	François DESARBRES	Saint Sébastien d'Aigrefeuille
61	Jacques PEPIN	Dominique BONNET	Saint Cécile d'Andorge
62	Louise SALATHE	Jérémy RENAUX	Sainte Croix de Caderle
63	Jean-Luc GIBELIN	Lysiane GUY	Salindres
64	Didier DOYELLE	Patrick REBOUL	Sénéchas
65	Roch VARIN-D'AINVELLE	Frédéric MALZAC	Servas
66	Thierry JONQUET	Régis SARRASIN	Seynes
67	Georges RIBOT	Jean-Pierre OZIL	Soustelle
68	Lionel ANDRE	Marie-Claude BERJAMIN	Thoiras-Corbès
69	Marielle VIGNE	Jean-Michel SUGIER	Tornac

	TITULAIRES	SUPPLEANTS	Commune
70	Jean-Noël PUDDU	Philippe CHABANIS	Vabres
71	Liliane ALLEMAND	Thierry PIGRENETr	Vézénobres

Article 2 :

En tant que représentants de la Communauté Alès Agglomération au sein du **Pôle Métropolitain Nîmes-Alès** les élus suivants :

1. Christophe RIVENQ - Alès
2. Méryl FRIZON-DEBIERRE - Alès
3. Alain BENSAKOUN - Alès
4. Jean-Charles BENEZET – Saint Christol lez Alès
5. Philippe RIBOT – Saint Privat des Vieux
6. Claude PERRIER - Anduze
7. Liliane ALLEMAND - Vézénobres
8. Ghislain CHASSARY - Rousson
9. Philippe TALAGRAND - Lézan
10. Aurélie GENOLHER – Massillargues-Atuech
11. Gael MANCUSO – Saint Hilaire de Brethmas
12. Éric PLANTIER – Saint Julien les Rosiers
13. Christophe BOUGAREL – Castelnau Valence
14. Frédéric GRAS – Saint Césaire de Gauzignan
15. Christian CHAMBON – Alès

Article 3 :

En tant que représentants de la Communauté Alès Agglomération au sein du **Syndicat Mixte de Réalisation des Installations et du Traitement des Ordures Ménagères (SMRITOM) de la zone Nord du schéma départemental des déchets** les élus suivants :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
1	Christophe RIVENQ Alès	Catherine LARGUIER Alès
2	Martine MAGNE Alès	Christian CHAMBON Alès
3	Aimé CAVAILLE Alès	Jean-Claude ROUILLON Alès
4	Cyril LAURENT Alès	Jean-Régis MASSON Alès
5	Alain BENSAKOUN Alès	Liliane ALLEMAND Vézénobres
6	Ysabelle CASTOR Alès	Marie-Christine PEYRIC Alès
7	Marc BENOIT Alès	Valérie MEUNIER Alès
8	Meryl DEBIERRE Alès	Marie-Claude ABALADEJO Alès

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
9	Matthieu TESTARD Brouzet les Alès	Hélène BON Brouzet les Alès
10	Christian DEVISME Saint Just et Vacquières	David GRENIER Saint Just et Vacquières
11	Gérard BARONI Les Plans	Christophe VIC Les Plans
12	Claude PERRIER Anduze	Bonifacio IGLESIAS Anduze
13	Guy MANIFACIER Saint Sébastien d'Aigrefeuille	Roch VARIN D'AINVELLE Servas
14	Marielle VIGNE Tornac	Jean-Michel SUGIER Tornac
15	Philippe TALAGRAND Lézan	Lucas CELESTE Saint Privat des Vieux
16	Adrien CHAPON Saint Paul La Coste	Christian FOULC Saint Paul La Coste
17	Pierre AIGUILLON Saint Jean du Gard	Martin BOODT Saint Jean du Gard
18	Jean-Marie MALAVAL Concoules	Jacky CHAPON Le Chambon
19	Jean-Luc GIBELIN Salindres	Lysiane GUY Salindres
20	Philippe RIBOT Saint Privat des Vieux	Stéphane CORTESE Saint Privat des Vieux
21	Claude CERPEDES Saint Martin de Valgalgues	Angélique PEIRETTI-GARNIER Saint Julien les Rosiers
22	Gael MANCUSO Saint Hilaire de Brethmas	Coralie CHAZEL Saint Hilaire de Brethmas
23	Jean-Charles BENEZET Saint Christol lez Alès	Céline FONTBONNE Saint Christol lez Alès
24	Jérôme MEYNIER Saint Christol lez Alès	Serge POUECH Saint Christol lez Alès
25	Thierry BAZALGETTE Bagard	Monique LOBIER Bagard
26	Gérard BANQUET Mons	Daniel SAUVAGE Mons
27	Aurélie GENOLHER* Massillargues Atuech	Dominique BOCQUET Massillargues Atuech
28	Thierry JONQUET Seynes	Régis SARRASIN Seynes

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
29	Pascale EUGENE La Grand'Combe	Karine MONTENEZ La Grand'Combe
30	Michel VIGNE Branoux les Taillades	Patrice NOGARET Branoux les Taillades
31	Jacques PEPIN Sainte Cécile d'Andorge	Dominique BONNET Sainte Cécile d'Andorge
32	Jean-Max RENOUX Lamelouze	Marjorie RIVIER Lamelouze
33	Denis KUCHARCZAK Saint Florent sur Auzonnet	Véronique PIALAT Saint Florent sur Auzonnet
34	Christophe BONNEFOY Chamborigaud	Sylvain PELLET Chamborigaud
35	Lionel ANDRE Thoiras-Corbès	Marie-Claude BERJAMIN Thoiras-Corbès
36	Bruno DUPORGE Portes	François SELLE Portes
37	Éric PLANTIER Saint Julien les Rosiers	Patrick HIGON Saint Julien les Rosiers
38	Ghislain CHASSARY Rousson	Christelle LOZANO Rousson
39	David GUIRAUD Saint Maurice de Cazevieille	Laurent ROUMESTAND Saint Maurice de Cazevieille
40	Pascal MILESI Saint Julien de Cassagnas	Christine BUISSON Saint Julien de Cassagnas
41	Alain GIOVINAZZO Les Mages	Marie PEREZ Les Mages
42	Patrick JULLIAN Saint Hyppolyte de Caton	Jérôme VIC Martignargues
43	Rémy CLEMENCIER Les Salles du Gardon	Rachid AYAD Les Salles du Gardon
44	Marc DUMAS Laval Pradel	Edwige SOL Laval Pradel
45	Marc JEKAL Saint Jean de Valérisclé	Isabelle CARDELIN Saint Jean de Valérisclé
46	Cyril PELLET Génolhac	Guy CHERON Génolhac
47	Jennifer WILLENS Saint Martin de Valgalgues	Nordine SEKARNA Saint martin de Valgalgues
48	Philippe ALLIÉ Boisset et Gaujac	Michel ROUSSEL Boisset et Gaujac

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
49	Séverine LANDO Aujac	Laurence BULTEZ CADET Aujac
50	Julie LOPEZ DUBREUIL Saint Jean du Pin	Yann FOURNIER Saint Jean du Pin
51	Jean-Noël PUDDU Vabres	David PENSA Vabres
52	Nicolas LAIURENT La Vernarède	Henri CROS La Vernarède
53	Georges RIBOT Soustelle	Jean-Pierre OZIL Soustelle
54	Annelise HERBSTER Sainte Croix de Caderle	Louise SALATHE Sainte Croix de Caderle
55	Sylvain ANDRE Cendras	Farida IHAMOUCHENE
56	René MEURTIN Sénéchas	Thierry VEKVERT Sénéchas

Article 4 :

En tant que représentants de la Communauté Alès Agglomération au sein du **Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) Sud Gard** les élus suivants :

Titulaires	Suppléants
David GUIRAUD Saint Maurice de Cazevieille	Olivier AVOUAC Ners
Christophe BOUGAREL Castelnau Valence	Jacqueline JANIEC Saint Jean de Serres
Laurent CHAPPELLIER Massanes	Nathalie MONTORO TEISSIER Méjannes les Alès

Article 5 :

En tant que représentants de la Communauté Alès Agglomération au sein du **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Région de Collorgues** les élus suivants :

Titulaires	Suppléants
1. Christophe BOUGAREL Castelnau Valence	1. Bernard ROUCAUTE Castelnau Valence
2. Teddy SOUCHON Castelnau Valence	2. Nicolas DUSSAUD Castelnau Valence

Article 6 :

En tant que représentants de la Communauté Alès Agglomération au sein du **Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'Alès (SMTBA)** les élus suivants :

	Titulaires	Suppléants
1	Christophe RIVENQ Alès	Cyril LAURENT Alès
2	Liliane ALLEMAND Vézénobres	Martine MAGNE Alès
3	Lionel ANDRE Thoiras-Corbès	Thierry BAZALGETTE Bagard
4	Jean-Charles BENEZET Saint Christol lez Alès	Marc BENOIT Alès
5	Ghislain CHASSARY Rousson	Christophe BOUGAREL Castelnau Valence
6	Philippe RIBOT Saint Privat des Vieux	Guy MANIFACIER Saint Sébastien d'Aigrefeuille
7	Jacques PEPIN Saint Cécile d'Andorge	Alain BENSAKOUN Alès
8	Denis KUCHARCZAK Saint Florent sur Auzonnet	Claude CERPEDES Saint Martin de Valgalgues

Article 7 :

En tant que représentants de la Communauté Alès Agglomération au sein du **Syndicat Mixte du Parc Régional d'activités économiques du Pays Grand'Combien « Humphry Davy »** les élus suivants :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
1	Rémy CLEMENCIER Les Salles du Gardon	Jacques PEPIN Saint Cécile d'Andorge
2	Marc DUMAS Laval Pradel	Nathalie MONTORO TEISSIER Méjannes les Alès
3	Pascale EUGENE La Grand Combe	Michel VIGNE Branoux les Taillades

Article 8 :

En tant que représentants de la Communauté Alès Agglomération au sein du **Syndicat Mixte d'aménagement du Mont Lozère** les élus suivants :

Titulaires
1. Guy CHERON Génolhac
2 Jean-Marie MALAVAL Concoules

Suppléant
Christophe BONNEFOY Chamborigaud

Article 9 :

En tant que représentants de la Communauté Alès Agglomération au sein du **Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants de la Cèze et des affluents du Rhône** les élus suivants :

	Titulaires	Suppléants
1	Roch VARIN D'AINVELLE Servas	Guy CHERON Génolhac
2	Christophe BONNEFOY Chamborigaud	Matthieu TESTARD Brouzet les Alès
3	Denis KUCHARCZAK Saint Florent sur Auzonnet	Pascal MILESI Saint Julien de Cassagnas

Article 10 :

En tant que représentants de la Communauté Alès Agglomération au sein du **Syndicat Mixte d'eau potable du Frigoulous** les élus suivants :

	Titulaires	Suppléants
1	Stéphane MANOEL Lézan	Amélie COULLET Lézan
2	David SALZE Lézan	Cécile ROUCAULES Lézan
3	Jacqueline JANIEC Saint Jean de Serres	Danièle ZANE Saint Jean de Serres
4	Vivien BACARESSE Saint Jean de Serres	Elsa DARDON Saint Jean de Serres

Article 11 :

En tant que représentants de la Communauté Alès Agglomération au sein du **Syndicat Mixte Cèze Auzonnet** les élus suivants :

1. Pascal MILESI -Saint Julien de Cassagnas
2. Patrick SONZOGNI – Saint Julien de Cassagnas

Article 12 :

En tant que représentants de la Communauté Alès Agglomération au sein du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Lasalle** les élus suivants :

1. Philippe CHABANIS - Vabres
2. David PENSA - Vabres
3. Sébastien MAGNY – Saint Bonnet de Salendrinque
4. Lionel ANDRE – Thoiras-Corbès
5. Alain SUEUR – Saint Bonnet de Salendrinque
6. Jean-François PINTARD – Thoiras-Corbès
7. Annelise HERBSTER – Sainte Croix de Caderle
8. Jérémy RENAUX – Sainte Croix de Caderle

Monsieur le Président souhaite dire deux mots pour les nouveaux élus. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les Agglomérations sont obligatoirement compétentes en matière de distribution d'eau et d'assainissement, mais certains syndicats demeurent. Tous ceux situés dans l'Agglomération d'Alès ont disparu, l'Avène, le Luesch, la Droude, ... C'est une gestion par l'agglomération, mais là où il y a des syndicats qui sont à cheval sur deux Communautés de Communes, ces syndicats perdurent, et c'est l'Agglomération qui désigne ses représentants. Donc ce sont les conseillers communautaires, ce n'est pas les maires, même si généralement on désigne les élus des Communes concernées par ces syndicats, mais au titre de conseillers communautaires.

Article 13 :

En tant que représentants de la Communauté Alès Agglomération au sein du **l'EPTB Gardons** les élus suivants :

	Titulaires	Suppléants
1	Max ROUSTAN Alès	Christian DEVISME Saint Just et Vacquières
2	Jacques PEPIN Sainte Cécile d'Andorge	Jean-Jacques VIDAL Boucoiran et Nozières
3	Sylvain ANDRE Cendras	Claude CERPEDES Saint Martin de Valgalgues
4	Eric PLANTIER Saint Julien les Rosiers	Sébastien MAGNY Saint bonnet de Salendrinque
5	Jean-Charles BENEZET Saint Christol lez Alès	Marielle VIGNE Tornac
6	Laurent CHAPPELLIER Massanes	Christophe BOUGAREL Castelnau Valence
7	Bonifacio IGLESIAS Anduze	Jérôme VIC Martignargues
8	Gael MANCUSO Saint Hilaire de Brethmas	Pierre AIGUILLON Saint jean du Gard
9	Méryl FRIZON-DEBIERRE Alès	Philippe RIBOT Saint Privat des Vieux
10	Rémy BOUET Brignon	Patrick JULLIAN Saint Hippolyte de Caton
11	Olivier AVOUAC Ners	Pascale EUGENE La Grand Combe
12	Luc VILLARET Mialet	David GUIRAUD Saint Maurice de Cazevielle

Monsieur le Président rappelle que l'EPTB du Gardon est un établissement public de bassin qui va de la source des Gardons jusqu'à l'embouchure des Gardons, jusqu'à Remoulins, jusqu'au Rhône et l'ensemble des Communautés de Communes et d'agglomérations concernées de Nîmes Métropole en passant par, Alès Agglomération, qui sommes les principaux concernés par cet EPTB. Tous ont des représentants dans ce syndicat et il y a sept intercommunalités qui y siègent.

Article 14 :

En tant que représentants de la Communauté Alès Agglomération au sein du **l'EPTB Vidourle** les élus suivants :

Titulaire	Suppléant
Philippe TALAGRAND Lézan	Jacqueline JANIEC Saint Jean de Serres

Monsieur le Président précise qu'il concerne la Région de Sommières.

Article 15 :

En tant que représentants de la Communauté Alès Agglomération au sein du **Syndicat Mixte d'études et de préfiguration de la gestion des déchets ménagers du Gard** - les élus suivants :

Titulaire	Suppléant
Christophe RIVENQ Alès	Jean-Luc GIBELIN Salindres

Monsieur le Président précise que c'est un syndicat mixte qui est en train de prendre naissance pour traiter le délicat problème de la gestion des déchets dont ils vont parler très prochainement et très longuement pour son enjeu déjà au niveau financier aujourd'hui et pour le vote du budget, mais au niveau surtout de la politique à mettre en œuvre très prochainement.

Article 16 :

En tant que représentants de la Communauté Alès Agglomération au sein du **GAL des Cévennes au Rhône** - les élus suivants :

1. Pierre AIGUILLON (Saint Jean du Gard)
2. Gérard BARONI (Les Plans)
3. Guy MANIFACIER (Saint Sébastien d'Aigrefeuille)
4. Sylvain ANDRE (Cendras)
5. Marielle VIGNE (Tornac)
6. Sébastien MAGNY (Saint bonnet de Salendrinque)
7. Claude PERRIER (Anduze)
8. Luc VILLARET (Mialet)

Monsieur le Président explique que c'est un groupement qui permet aux Communes, généralement rurales, d'avoir des subventions notamment européennes, de l'Agglomération et de la Région. C'est un groupement qui est hébergé à l'Atome, et qui est présidé par un conseiller communautaire, un Vice-Président d'Alès Agglomération, en l'occurrence Monsieur Sylvain ANDRE.

Votants : 111

Pour : 111 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2. Désignation de représentants au Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de l'Agglomération Alésienne (REAAL)

La Régie des Eaux de l'Agglomération Alésienne (REAAL) régie à autonomie financière mais sans personnalité morale, a été créée par délibération du 24 octobre 2019. Cette délibération désignait également les 6 membres de son Conseil d'Exploitation, en accord avec les statuts.

Monsieur le Président explique que le Conseil d'exploitation, c'est une instance dans laquelle on règle les petits problèmes, les petits litiges, par exemple, sur les factures et autres, et où on voit passer des délibérations qui sont ensuite votées ici. Donc ce n'est pas une instance de décision, c'est une instance de régulation.

Monsieur le Président propose de désigner à nouveau les membres du Conseil d'Exploitation de la REAAL, à savoir :

Représentant du Conseil communautaire	Représentant des Conseils municipaux
Max ROUSTAN	Jean-Régis MASSON
Thierry BAZALGETTE	Jean-Michel SUGIER
Claude CERPEDES	
Philippe TALAGRAND	

Votants : 111
Pour : 111 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

3. Création et désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il est créé entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses Communes membres une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Monsieur le Président explique qu'elle se réunit chaque année normalement. Également à chaque fois que l'Agglomération déciderait, ce qui ne semble pas devoir être le cas dans les prochaines années, de fixer des transferts de compétences des Communes à l'Agglomération, il faut réunir cette CLECT. C'est là notamment qu'est évoqué le principe de l'attribution de compensation.

Il en profite aussi pour expliquer deux, trois mécanismes de base aux nouveaux élus.

Quand les Communes et l'Agglomération décident de transférer une compétence des Communes vers l'Agglomération, ou de rendre une compétence d'Agglomération vers les Communes, ce qui est déjà arrivé aussi, il y a des études juridiques, des questions de ressources humaines, de transfert de personnel ou de mise à disposition, et des questions financières potentielles. Et cette CLECT évoque tout cela, et notamment les transferts financiers.

Et qu'est-ce qu'un transfert financier ? C'est gagé par l'attribution de compensation. C'est-à-dire que chaque transfert de compétence est neutre financièrement pour l'Agglomération et pour la Commune lors de ce transfert de compétences. Une fois que la compétence est transférée en compétence pleine, c'est l'Agglomération, si ça vient vers l'agglomération, qui en supporte les évolutions. La Commune ayant à vie la compensation du moment du transfert. Cette attribution de compensation est neutre et fixe. L'Agglomération ne revient pas sur ces engagements, et donc il y a deux types d'attributions de compensation.

Des attributions de compensation positives, c'est-à-dire que l'Agglomération va verser aux Communes une certaine somme, et des compensations négatives, où ce sont les Communes qui vont verser chaque année à l'Agglomération une certaine somme.

Ce n'est pas à la tête du client. Si la Commune transfère une politique publique qui a plus de charges pour l'Agglomération que de recettes. Dans ce cas-là, la Commune compense la différence entre ses charges et ses recettes. C'est donc une attribution de compensation positive des Communes vers l'Agglomération.

Lorsque c'est le contraire et que la Commune transfère une politique avec plus de recettes que de charges, dans ce cas-là, l'Agglomération reverse aux Communes la différence entre ses charges et ses recettes pour que tout ça soit neutre au jour du transfert.

C'est pour ça qu'ils vont voir, notamment dans les budgets, qu'il y a à la fois des attributions de compensations positives, donc de dépenses de l'Agglomération, et des attributions de compensations négatives, de recettes. La plus grosse de ces attributions de compensation est bien sûr versée par la ville d'Alès. C'est près de 7 millions d'euros chaque année que transfère la ville d'Alès à l'Agglomération. Ce n'est pas un cadeau de la ville à l'agglomération.

Cette Commission est composée des membres des Conseils municipaux des Communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Monsieur le Président propose de créer cette Commission et de désigner les conseillers municipaux suivants comme membres :

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES	
Prénom Nom	Commune
Christophe RIVENQ	ALES
Bonifacio IGLESIAS	ANDUZE

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Prénom Nom	Commune
Laurence BULTEZ-CADET	AUJAC
Thierry BAZALGETTE	BAGARD
Philippe ALLIE	BOISSET ET GAUJAC
Georges MATICHARD	BONNEVAUX
Jean-Jacques VIDAL	BOUCOIRAN ET NOZIERES
Michel VIGNE	BRANOUX LES TAILLADES
Rémy BOUET	BRIGNON
Matthieu TESTARD	BROUZET LES ALES
Christophe BOUGAREL	CASTELNAU VALENCE
Sylvain ANDRE	CENDRAS
Sylvie MALPLAT LAGANIER	CHAMBON
Christophe BONNEFOY	CHAMBORIGAUD
Jean-Marie MALAVAL	CONCOULES
Fabien FIARD	CRUVIERS LASCOURS
Didier SALLES	DEAUX
Jean-Michel LAINE	EUZET LES BAINS
Thierry ORTIZ	GENERARGUES
Guy CHERON	GENOLHAC
Pascale EUGENE	LA GRAND COMBE
Bruno BIONDINI	LAMELOUZE
Marc DUMAS	LAVAL-PRADEL
Philippe TALAGRAND	LEZAN
Alain GIOVINAZZO	LES MAGES
Jérôme VIC	MARTIGNARGUES
Michel MERCIER	LE MARTINET
Laurent CHAPPELLIER	MASSANES
Aurélien GENOLHER	MASSILLARGUES ATUECH
Nathalie MONTORO TEISSIER	MEJANNES LES ALES
Luc VILLARET	MIALET
Gérard BANQUET	MONS
Jean-Claude D'ANTONA	MONTEILS
Patrice PUPET	NERS
Gérard BARONI	LES PLANS
François SELLE	PORTES
Valéry BEUDIN	RIBAUTE LES TAVERNES
Ghislain CHASSARY	ROUSSON

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Prénom Nom	Commune
Sébastien MAGNY	SAINT BONNET DE SALENDRINQUE
Jacques PEPIN	SAINTE CECILE D'ANDORGE
Frédéric GRAS	SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN
Jean-Charles BENEZET	SAINT CHRISTOL LEZ ALES
Louise SALATHE	SAINTE CROIX DE CADERLE
Johanna HUGUET	SAINT ETIENNE DE L'OLM
Denis KUCHARCZAK	SAINT FLORENT SUR AUZONNET
Gaël MANCUSO	SAINT HILAIRE DE BRETHMAS
Philippe FROMENTAL	SAINT HIPPOLYTE DE CATON
Georges DAUTUN	SAINT JEAN DE CEYRARGUES
Jacqueline JANIEC	SAINT JEAN DE SERRES
Marc JEKAL	SAINT JEAN DE VALERISCLE
Pierre AIGUILLON	SAINT JEAN DU GARD
Julie LOPEZ DUBREUIL	SAINT JEAN DU PIN
Pascal MILESI	SAINT JULIEN DE CASSAGNAS
Eric PLANTIER	SAINT JULIEN LES ROSIERS
Christian DEVISME	SAINT JUST ET VACQUIERES
Claude CERPEDES	SAINT MARTIN DE VALGALGUES
David GUIRAUD	SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE
Adrien CHAPON	SAINT PAUL LA COSTE
Philippe RIBOT	SAINT PRIVAT DES VIEUX
Sébastien MAGNY	SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE
Etienne MALACHANNE	SALINDRES
Rémy CLEMENCIER	LES SALLES DU GARDON
René MEURTIN	SENECHAS
Roch VARIN D'AINVELLE	SERVAS
Thierry JONQUET	SEYNES
Georges RIBOT	SOUSTELLE
Lionel ANDRE	THOIRAS - CORBES
Marielle VIGNE	TORNAC
Jean-Noël PUDDU	VABRES
Christian MIAILLE	LA VERNAREDE
Sébastien OMBRAS	VEZENOBRES

Votants : 111
Pour : 111 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

4. Création d'une Commission intercommunale pour l'accessibilité

Le Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux Personnes Handicapées pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale regroupant 5 000 habitants et plus.

Cette Commission est composée de représentants de la Communauté Alès Agglomération, de représentants d'associations d'usagers et de représentants d'associations de personnes handicapées qui seront arrêtés par le Président de la Communauté Alès Agglomération. Elle est chargée notamment de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, d'établir un rapport annuel présenté au Conseil et de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Elle tiendra à jour par voie électronique la liste des établissements recevant du public qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Elle travaillera en lien avec la Commission d'Accessibilité de la Ville d'Alès.

Monsieur le Président propose de créer cette commission, elle sera composée de :

- 15 Conseillers communautaires, dont un sera nommé Vice-Président de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées, nommés par arrêté,
- Un collège d'associations d'usagers (associations de personnes âgées, représentants des acteurs économiques, etc...),
- Un collège d'associations œuvrant auprès de personnes handicapées.

Votants : 111

Pour : 111 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

5. Création et élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du Jury de concours de maîtrise d'œuvre

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et du Code de la commande publique, le Conseil de Communauté doit procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du jury de concours de maîtrise d'œuvre.

La CAO intervient pour :

- l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée ;
- l'analyse des candidatures et des offres ;
- la proposition d'attribution au Conseil de communauté ou au Président selon les délégations consenties.

Le jury intervient dans le cadre des concours de maîtrise d'œuvre. Il examine les prestations remises anonymement, formule un avis motivé et classe les projets.

Dans le prolongement de la délibération du Conseil communautaire du 9 avril 2026 portant détermination des conditions de dépôt des listes de candidats pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres et jury de concours maîtrise d'œuvre, il appartient au Conseil de Communauté de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et 5 suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et jury de concours de maîtrise d'œuvre.

- Est Président de la Commission d'Appel d'Offres : Christophe RIVENQ

Sont élus :

Membres titulaires :

- Valérie MEUNIER - Alès

- Christophe BOUGAREL – Castelnau Valence
- Liliane ALLEMAND - Vézénobres
- Gaël MANCUSO – Saint Hilaire de Brethmas
- Aurélie GENOLHER – Massillargues-Atuech

Membres suppléants :

- Ghislain CHASSARY - Rousson
- Jacqueline JANIEC – Saint Jean de Serres
- Sylvain ANDRE - Cendras
- Claude CERPEDES – Saint Martin de Valgalgues
- Marc JEKAL – Saint Jean de Valérisclé

Votants : 111

Pour : 111 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

6. Création et élection des membres titulaires et suppléants de la Commission Concession

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) et du code de la commande publique, le Conseil de Communauté doit procéder à la désignation des membres appelés à siéger au sein de la Commission concession.

La Commission concession intervient dans le cadre des délégations de service public et des concessions de services ou de travaux.

Elle ouvre les candidatures, examine les offres et émet un avis préalable à l'attribution.

La Commission Concession est composée du Président, ou son représentant, en qualité de Président, et de cinq membres élus de l'assemblée délibérante.

Dans le prolongement de la délibération du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant détermination des conditions de dépôt des listes de candidats pour siéger au sein de la Commission Concession, il appartient au Conseil de Communauté de procéder à l'élection et à la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission Concession.

- Est Président de la Commission Concession : Christophe RIVENQ
- Sont élus :

Membres titulaires :

- Valérie MEUNIER - Alès
- Christophe BOUGAREL – Castelnau Valence
- Liliane ALLEMAND - Vézénobres
- Gaël MANCUSO – Saint Hilaire de Brethmas
- Aurélie GENOLHER – Massillargues-Atuech

Membres suppléants :

- Ghislain CHASSARY - Rousson
- Jacqueline JANIEC – Saint Jean de Serres
- Sylvain ANDRE - Cendras
- Claude CERPEDES – Saint Martin de Valgalgues
- Marc JEKAL – Saint Jean de Valérisclé

Votants : 111

Pour : 111 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

7. Délégation du Conseil de Communauté au Président en application des dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales permet au Président de recevoir délégation du Conseil de communauté pour saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Cette commission a vocation à examiner différents rapports et bilans d'activité.

Elle rend un avis sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de partenariat ou de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant que la décision soit réellement prise.

Monsieur le Président propose de lui donner délégation, pour la durée de son mandat, afin de saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) sur :

- tout projet de délégation de service public avant que le Conseil de communauté se prononce dans les conditions prévues par l'article L1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- tout projet de partenariat avant que le Conseil de communauté ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L1414-2 du même code ;
- tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service ;

Cette délégation de saisine de la CCSPL est consentie dans les conditions suivantes :

- la saisine devra être accompagnée de toutes les pièces nécessaires à la bonne information des membres ou du moins celles-ci devront être rendues consultables ;
- la réalisation de la saisine devra faire l'objet d'une information concomitante du Conseil communautaire.

Votants : 111

Pour : 111 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

8. Création, composition et désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et du Code de la commande publique, le Conseil de Communauté doit procéder à la désignation des membres appelés à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

La CCSPL examine les rapports annuels des délégataires de service public, les rapports sur le prix et la qualité des services publics (RPQS), les projets de création ou de modification de services publics, les projets de délégation ou de concession, tout projet de création de services publics en régie dotée de l'autonomie financière.

Monsieur le Président propose de créer la CCSPL et d'en désigner les membres.

- Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux : Christophe RIVENQ

- Désignation des Conseillers communautaires

Sont désignés :

1. Valérie MEUNIER - Alès
2. Méryl FRIZON-DEBIERRE - Alès

3. Cyril LAURENT - Alès
4. Alain BENSAKOUN - Alès
5. Jean-Charles BENEZET – Saint Christol lez Alès
6. Liliane ALLEMAND - Vézénobres
7. Thierry BAZALGETTE - Bagard
8. David GUIRAUD – Saint Maurice de Cazevieille
9. Laurent CHAPPELLIER - Massanes
10. Pierre AIGUILLON – Saint Jean du Gard
11. Philippe TALAGRAND - Lézan
12. Denis KUCHARCZAK – Saint Florent sur Auzonnet
13. Bruno BIONDINI - Lamelouze
14. Remy CLEMENCIER – Les Salles du Gardon

- Désignation des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux

Sont désignés :

1. UFC (Union des consommateurs)
2. UDIL (Union de Défense Intérêts du Locataire)
3. CLCV (Consommation, Logement, Cadre de Vie)
4. CNL (Confédération Nationale du Logement)

Votants : 111

Pour : 111 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA RESSOURCES

II - FINANCES

9. Adoption du règlement budgétaire et financier

Le règlement budgétaire financier (RBF) est un document formalisant les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable de la collectivité. Il a été mis en place le 1^{er} janvier 2024. Il est obligatoire pour toute la durée du mandat.

Le RBF proposé retrace et formalise l'ensemble des procédures budgétaires et financières de la collectivité et notamment :

- les procédures internes de la collectivité ;
- l'organisation interne de l'imputation des dépenses, de l'engagement et du mandatement des crédits ;
- la gestion des investissements et en particulier les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) ainsi que des crédits de paiement (CP) ;
- les modalités de la gestion patrimoniale (inventaire-amortissement) et de gestion de la dette ;
- le mode de présentation de l'annexe Budget vert.

Le RBF permet de rappeler les normes et les principes comptables avec exactitude, et de créer une culture Commune de gestion.

En cas de besoin il sera amené à évoluer pour intégrer de nouvelles contraintes réglementaires ou de nouveaux modes d'organisation.

Monsieur Philippe RIBOT, 5^{ème} vice-Président et maire de la Commune de Saint Privat des vieux, est étonné que Monsieur le Président dise que c'est une délibération banale de début de mandat. Il l'a fait voter en conseil municipal et c'est dans le droit fil de la convention partenariale qu'ils ont signé avec la DDFIP. Et c'est un document qu'il conseille de conserver auprès de soi pendant tout le mandat. Ça précise les grandes lignes du budget, l'exécution budgétaire, notion de patrimoine, notion de régie. Donc notamment pour un nouvel élu, c'est une bible.

Monsieur le Président reprend en disant qu'il y a effectivement à l'intérieur la tenue du ROB et du DOB, la politique des engagements, c'est-à-dire quand on paye une facture, il faut d'abord l'engager, les inscriptions budgétaires. Effectivement, c'est très clair. Pour les Communes pour lesquelles ce sont les élus directement qui engagent, qui sont leurs directeurs financiers, tout ça, c'est important. Mais les maires sont responsables, bien sûr, de l'exécution budgétaire, et le Président également.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement budgétaire et financier.

Votants : 111
Pour : 111 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Président souhaite dire en préambule des deux délibérations suivantes que c'est une partie peut-être pour certains un peu fastidieuse mais obligatoire et nécessaire de passer au fameux rapport d'orientation budgétaire, qui pour les intercommunalités se déroule en deux temps. D'abord le rapport du développement durable annuel puis ensuite le rapport sur les orientations budgétaires annuelles. Il rappelle qu'il ne s'agit pas du budget. Pourtant, Il va parler de chiffres, mais que le budget n'est pas voté aujourd'hui. Il n'y a pas de vote formellement dit sur le débat d'orientation budgétaire. C'est un débat, comme on dit. Le vote interviendra lors du prochain Conseil.

10. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) / Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2025

Le Rapport Annuel de Développement Durable est une obligation réglementaire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Ce rapport prend en compte les cinq finalités du développement durable :

- **lutte contre le changement climatique ;**
- **préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;**
- **cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;**
- **épanouissement de tous les êtres humains ;**
- **transition vers une économie circulaire.**

Il permet chaque année de faire le bilan des actions menées par la Collectivité et ses partenaires. Ce Rapport est réalisé par la Mission Développement Durable d'Alès Agglomération.

Les actions recensées via ce rapport proviennent de différentes sources :

- Un questionnaire envoyé aux 71 Communes,
- Un questionnaire envoyé à chaque direction,
- Un questionnaire envoyé aux partenaires de l'Agglomération, impliqués dans le Développement Durable : CPIE du Gard, Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles – Biosphera, EPTB des Gardons, Étoile Cévenole, Parc National des Cévennes, Agroof, ...

Depuis 2024, il est disponible en version web sur ales.fr, rubrique territoire, page développement durable.

Ce rapport présente en 5 chapitres les actions menées par les directions et services techniques d'Alès Agglomération, les partenaires et les Communes de l'agglomération.

Chapitre 1

Actions en faveur de l'adaptation au changement climatique, de la rénovation des quartiers et des logements, de la gestion de l'eau et de la prévention des risques majeurs, du développement des transports en commun et du vélo, et du déploiement des énergies renouvelables notamment le solaire :

- actualisation du SCoT s'est poursuivie avec une dizaine de réunions dans le cadre de la 2ème phase d'élaboration ;
- végétalisation et renouvellement urbain de la Grand-Rue Jean-Moulin avec la plantation de 200 arbres, 600 arbustes et 7 000 plantes vivaces ;
- projets de végétalisation dans 10 Communes ;
- projets de rénovation urbaine poursuivis sur les Prés-Saint-Jean et le Faubourg du soleil ;
- Halles de l'Abbaye, avec une refonte complète du bâtiment ;
- Cratère en rénovation en 2025, avec travaux énergétiques et l'établissement d'une scène éphémère ;
- Maison de l'Habitat, espace ressource pour l'accompagnement des usagers à la rénovation de leur logement ;
- projet Alès Aggl'eau 2030 poursuivi avec 6 grands chantiers. 50 M€ investis pour renouveler 117 kms de canalisations depuis 2020 ;

Monsieur le Président signale que c'est énorme, et cela permet ainsi de maintenir l'état des canalisations à une durée de vie de 100 ans. Dès qu'on oublie de faire du renouvellement, on dépasse les 100 ans, et là on a des fuites, et là on a des pertes d'eau, et là on a des baisses de rendement, et là on a des amendes. Donc c'est beaucoup d'argent... Au global, d'après la remise aux normes de nos réseaux et pour la poursuite de la rénovation et de la lutte contre les fuites et de la qualité de l'eau, le plan prévoit d'investir plus de 200 millions d'euros d'ici 2030. Il rappelle que ces 200 millions d'euros, pour ce qui n'est pas financé par les subventions, qui diminuent d'année en année, sont portés par la facture des usagers. C'est la loi française, l'eau paye l'eau, et dans le cadre de la régie d'Alès Agglomération, il faut décider et mener les travaux et c'est répercuté sur les factures d'eau, ce qui fait que ce le prix ne va baisser dans les prochaines années, ici comme ailleurs. Ce n'est pas Alès Agglomération, c'est toute la France.

Aujourd'hui, il livre ce seul chiffre, il ne va pas tout développer, mais il faut le garder en tête. Sur la distribution d'eau, Alès Agglomération a autant de kilomètres de canalisation que sur la seule ville de Paris, 1300 et quelques kilomètres de réseau d'eau. Sauf qu'à la ville de Paris, il y a 1,5 million d'abonnés, ici 72 000. Deuxième élément, juste deux chiffres là-dessus, la ville de Paris, un pompage, en amont de la Seine, ça c'est un traitement de distribution dans Paris. Alès Agglomération 71 pompages, autant que de Communes. En plus, ce n'est pas que pour chacune des Communes. Entretenir 71 pompages, traiter 71 fois l'eau, c'est aussi un coût qu'effectivement les urbains, des grandes villes, n'ont pas à supporter. C'est comme ça, et puis la ressource est répartie sur le territoire avec différentes problématiques suivant les ressources, qu'elles soient profondes, qu'elles ne soient pas profondes. Donc ils vont en reparler dans les prochaines années. Et à Paris, en plus, tout est dans les égouts donc les tuyaux, les fuites, on les voit, c'est une facilité. C'est beaucoup moins cher à entretenir. Alors que sur le territoire, on ne les voit pas du tout, enfin, quand on les voit, il est tombé beaucoup d'eau.

- actions de l'EPTB des Gardons ;
- sensibilisation aux risques majeur renforcée avec des animations scolaires, pour les habitants et sessions de formation pour les élus. Le Conseil Départemental du Gard a entamé les rénovations du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge en 2025 ;

Monsieur le Président informe que là aussi, c'est un énorme travail, monsieur le maire de Sainte-Cécile, porté par le Département du Gard, pour sécuriser le territoire... Sécuriser aussi la ressource et l'étiage, puisqu'ils ont pu obtenir conjointement une augmentation du soutien à l'étiage, très important pour le territoire. Les travaux vont durer jusqu'en 2027-2028, et c'est 30 millions d'euros de travaux. Là aussi, il faut comprendre que l'argent dépensé, ce n'est pas que pour se faire plaisir. Là, c'est pour sécuriser, parce qu'il rappelle qu'en cas de rupture du barrage, il y a à peu près 5 000 morts en 45 minutes. Il ne l'a pas relevé parce qu'il y a la presse ; ça ne se passera pas parce qu'on

lutte et on surveille tout cela. Alors, oui, ça devait être à la charge de l'État, puis, avec le transfert de la Gemapi, l'État a dit non. Alors, imaginez qu'on ait dû dépenser 27 millions d'euros, là, on ne se verrait pas pour faire le budget. On mettrait chaque année de quoi faire le barrage, et puis après, on rentrerait à nos maisons. Et du coup, le Département, qu'il remercie, ainsi que Max Roustan, pour cette prise en charge de cette grosse dépense sécurisante, et il le dit aussi, sur le soutien à l'étiage

- 2 nouvelles lignes de bus urbaines sur Alès, 4 bus électriques commandés, payés et terminés en décembre mais qui ne sont pas livrés parce qu'il manque les rétroviseurs et 5 box à vélo sécurisés pour 300 utilisateurs.

Chapitre 2

Actions en faveur de la protection de la biodiversité, du tourisme durable de pleine nature, nombreuses actions de sensibilisation à l'environnement avec le grand public, les enfants et les scolaires.

- l'application Alès Agglo évacion continue de mobiliser avec 135 boucles proposées et 12 sentiers d'interprétations, c'est 2 000 kms de sentiers ;
- accompagnements pour les professionnels du tourisme avec le label Engagé(e) tourisme durable, les Eductours et des rencontres de réseaux ;
- Parc de Conilhères d'Alès ; rénovation des murs en pierre sèche avec l'association FAIRE, animations autour des forêts comestibles avec l'association Ancr'Âge, accueil de la 1ère édition de la Fête de l'olive organisée par le Centre National de Pomologie ;
- programmation Commune de l'évènement RDV aux jardins avec 9 jardins partenaires (associatifs, privés, publics), pour une vingtaine d'animations grand public sur le territoire ;
- nombreuses manifestations ont eu lieu en faveur de la biodiversité dans 9 Communes ;
- sensibilisation à l'environnement auprès des enfants s'est renforcée avec les actions conjointes :
 - des Communes : 4 projets communaux,
 - des crèches d'Alès agglomération : sensibilisation globale avec l'association Label Vie,
 - des ALSH : projets dans 8 ALSH du territoire,
 - de l'école de la Découverte d'Alès : 20 écoles ont bénéficié d'animations en 2025,
 - du CPIE du Gard : 3 936 élèves sensibilisés à la biodiversité et au tri des déchets. 1 082 enfants sensibilisés dans les centres de loisir,
 - du SHVC (Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles) : 64 demi-journées d'animations pour 1 042 élèves,
 - du PNC (Parc National des Cévennes) : 12 animations avec les écoles (358 enfants),
 - du Centre National de Pomologie : accueil de projets scolaires au jardin,
 - Centre National de Pomologie : 92 142 visiteurs et 493 participants aux 29 animations « Les mains dans la terre ». Centre offrant par ailleurs une expertise pomologique sur le territoire, au niveau national et international,
 - CPIE du Gard : rencontres de l'environnement et sensibilisation au tri compostage (2 200 participants, 3 357 personnes accueillies au centre de ressource),
 - SHVC : programme des 4 saisons et projet Treille et terrasses,
 - PNC : 11 animations grand public, avec 207 participations,
 - projets de recherches sur l'agroécologie et l'agroforesterie menés avec la société Agroof : 6 programmes sur le territoire.

Chapitre 3

Actions de cohésion sociale et de solidarité, en faveur de l'emploi, d'aides sociale, de solidarité et de lutte contre les discriminations. En matière d'insertion professionnelle, le PLIE Cévenol, le CCAS et des Communes ont permis la réalisation de chantiers d'insertion (172 contrats proposés par le PLIE en 2025 à 114 bénéficiaires) :

- nouveaux espaces partagés inaugurés dans 7 Communes avec une maison en partage à Saint-Julien-les-Rosiers et des aires de convivialités intergénérationnelles dans plusieurs Communes ;

- jardins partagés à Saint-Jean-du-Gard ;
- CCAS d'Alès : 5 grands projets intergénérationnels ;
- grand projet de fresque à La Grand'Combe ;
- journée intergénérationnelle à la Bambouseraie ;
- marche intergénérationnelle à Boisset et Gaujac ;
- mois de l'égalité avec de nombreuses actions dans 6 Communes.

Chapitre 4

Actions du territoire pour « l'épanouissement des êtres humains » : culture, santé, citoyenneté et éducation :

- festivals pour la jeunesse avec les Communes, le lycée Jean-Baptiste-Dumas, le cratère, la Verrerie et le pôle culturel et scientifique de Rochebelle ;
- nombreuses expositions dans les musées PAB, Colombier, Maison Rouge, Musée du scribe...
- riche programmation avec le Cratère ;
- nombreux temps de cirque avec la Verrerie ;
- actions pour la lecture avec 8000 visiteurs au Festival des Passeurs de livre, 24 ouvrages en compétition pour le cabri d'or et un cabri jeune ;
- 15 actions pour la santé et animation du 4^{ème} contrat local de santé ;
- 8 maisons de santé et 3 pôles de santé, 3 communautés professionnelles territoriales de santé, pôle de médecins juniors et la centre de santé à l'IMT Mines Alès, ...
- réunions de quartier poursuivies et nouvelle application a été mise en place ;
- Maison de la justice et du droit très active pour sa première année d'exercice ;
- Cité éducative à l'échelle de l'agglomération pour la mobilité et l'émancipation des jeunes après le bac. Formations postbac à l'étude et 2 nouvelles formations en alternance créées.

Chapitre 5

Actions pour l'économie durable et circulaire : entreprises, agriculture et alimentation, gestion et tri des déchets :

- HUP très actif avec accompagnements pour les entrepreneurs et sessions de formations pour les entreprises dans leur gestion environnementale. 88 porteurs de projets ou entreprises ont participé. 15 entreprises du secteur agricoles/agroalimentaires et engagées dans la transition écologique accompagnées. Le concours Alès Audace a récompensé 12 lauréats en 2025 ;
- politique RSE du Pôle Mécanique et de la SPL Alès Cévennes-Cévennes ;
- charte forestière : actions grand public, projets de recherche, déploiement du bois construction et valorisation du pin maritime ;

Monsieur le Président a inauguré il y a quelques jours sur la Commune de Sénéchas, une maison à ossature bois construite en lien avec les Communes forestières, avec tous les acteurs du territoire, et ça c'est fort. Notamment tout le bois qui a permis la construction de la maison, de la charpente au parement et autres, à part le sol qui est bien sûr en béton, parce qu'en bois c'est plus compliqué. Il a été récolté, et abattu à proximité, dans les 5 km autour de la Commune, et on y retrouve du pin maritime, on y retrouve du Douglas, on y retrouve du châtaignier notamment. Ce bâtiment, financé par l'État, l'Agglomération, la Région, le Département, et par la Commune pour le reste, permet là aussi d'avoir une retombée à 90% sur l'économie du territoire et des Cévennes. Donc voilà, c'est possible, là aussi parfois on dit que c'est impossible de trouver le bois. C'est possible et ce n'est pas le premier, puisqu'à Cendras il y a quelques années et ailleurs, il y a eu aussi beaucoup de constructions bois avec du bois local. Ça lui permet de dire effectivement que c'est la transition, là aussi, cette charte forestière. L'Agglomération a été la première Agglomération de France à mettre en place une charte forestière qui permet d'accompagner les propriétaires forestiers dans l'entretien de leur propriété.

Malheureusement, on n'a pas des millions et des millions d'euros à y consacrer, tant la tâche est grande, mais on a été montré en exemple, là aussi, et donc c'est quelque chose d'important.

- Plan Alimentaire Territorial : cuisine ambulante, fonds de concours (150 000€ en 2025) et organisation de nombreux défis alimentaires pour transmettre le bien manger. PAT tour (8 grandes étapes communales) ;

Monsieur le Président signale qu'ils parleront ultérieurement du Plan Alimentaire de Territoire porté par Sylvain ANDRE et Aurélie GENOLHER, et voté à l'unanimité, afin d'expliquer toutes les mesures prises pour arriver à l'auto-suffisance alimentaire. Il donne un exemple avec la Belle Gardoise, un pain 100 % local, un blé récolté sur le Pays des Cévennes. Donc il est planté, récolté et meulé sur le Pays des Cévennes, en Lozère, en tout cas, ou en limite de l'Hérault, et permet de faire un excellent pain. Il leur conseille s'ils le voient dans les boulangeries de l'acheter. La farine est une farine du territoire, elle est en filière courte.

- journées locales pour l'agriculture organisées dans 6 Communes de l'agglomération ;
- déploiement des composteurs de quartier poursuivi avec 16 composteurs collectifs installés dans 7 Communes, complétant les 29 existants ;
- journées communales de nettoyage et de sensibilisation au tri des déchets organisées par 12 Communes ;
- centre mult flux de Saint-Hilaire-de-Brethmas (6 500 m², 17 quais de déchargement), **Monsieur le Président** les engage à le visiter ou à l'utiliser.

Madame Aurélie GENOLHER, 6^{ème} Vice-Présidente et maire de la Commune de Massillargues-Atuech, explique que depuis maintenant quelques mois, une petite musique, pour sa part pas très agréable, fait entendre que l'écologie ne pourrait être que punitive. Certains votes récents et surtout certains élus l'appuient plus fortement. C'est pourquoi ce soir, elle a souhaité intervenir pour la première fois dans ce nouveau Conseil communautaire, peut-être symboliquement, mais en tout cas de façon intense, pour défendre, comme elle l'a toujours fait, une écologie du faire, une écologie du concret, et c'est l'occasion avec cette délibération.

Avec ce rapport de développement durable, elle tient aujourd'hui à saluer les avancées majeures réalisées en 2025 dans le cadre, en particulier de sa délégation de 2020 à 2026, et spécifiquement du plan alimentaire territorial d'Alès Agglomération, un outil essentiel pour concrétiser l'ambition écologique et solidaire.

Ce rapport de développement durable 2025 examiné aujourd'hui témoigne d'une dynamique collective et d'une volonté politique forte pour transformer notre modèle alimentaire et agricole en phase avec les enjeux climatiques et sociaux de l'époque.

Le PAT, c'est un levier pour une transition écologique et sociale. C'est une feuille de route concrète pour une alimentation durable, locale et accessible à toutes et tous. En 2025, sa mise en œuvre a été poursuivie avec détermination en mobilisant 60 partenaires, 13 élus référents et un réseau de 50 élus communaux. Cette approche participative est la marque d'une écologie politique qui place la démocratie locale et la coopération au cœur de l'action publique.

Parmi les avancées marquantes, la mobilisation des friches agricoles à Brignon, un forum foncier, la transmission des fermes. En 2025, les cédants ont été sensibilisés pour organiser des rendez-vous collectifs et accompagner des transmissions réussies. C'est une victoire pour la souveraineté alimentaire et la préservation des paysages ruraux.

Les fonds de concours du PAT, avec 12 Communes bénéficiaires, des projets concrets ont été soutenus comme par exemple à Lézan, à Génolhac.

Ces initiatives montrent que l'écologie n'est pas un frein, mais un levier pour l'économie locale et l'emploi. L'ambition est claire, reconnecter les habitants à une alimentation de qualité tout en réduisant l'empreinte écologique. En 2025, plusieurs actions ont marqué cette dynamique : la PAT mobile, inaugurée à Vézénobres, incarne cette volonté de démocratiser l'accès à une alimentation saine, en particulier pour les publics les plus éloignés de ces enjeux.

Les défis alimentaires organisés dans huit Communes, ces ateliers ont permis de sensibiliser plus de 200 personnes à une alimentation équilibrée, locale et économique, comme à Saint-Julien-les-Rosier ou Saint-Privat-des-Vieux. Ces moments de partage ont créé du lien social tout en réduisant le gaspillage alimentaire.

Le goûter, c'est moi qui l'ai fait, avec un livret de 18 recettes distribués aux familles pour réapprendre aux enfants le plaisir de cuisiner des produits bruts et de saisons ensemble.

L'agroécologie aussi, un modèle pour l'avenir. Ce territoire est un laboratoire vivant de l'agroécologie. En 2025, le soutien aux pratiques agricoles vertueuses a été renforcé avec des journées festives, la fête du miel, de ferme en ferme, à Vézénobres pour les journées de la figue.

Le PAT Tour, un événement itinérant dans 10 Communes pour valoriser les produits locaux et les savoir-faire agricoles. De Saint Césaire de Gauzignan à Alès, ces étapes ont montré que l'alimentation durable est un vecteur de convivialité et de fierté territoriale. L'agroforesterie avec le partenariat avec Agrofoot.

L'écologie politique, c'est une vision pour 2026 et au-delà. Le rapport 2025 est une preuve que l'écologie n'est pas un luxe, mais une nécessité. Elle est créatrice d'emplois, de liens sociaux et de résilience territoriale, mais il faut aller plus loin. En tout cas, c'est cette écologie-là, concrète et solidaire, qui doit guider les choix pour les années à venir.

Le PAT et les actions menées en 2025 montrent que la transition écologique est déjà en marche et continuera à l'être sur ce territoire. Mais pour qu'elle soit irréversible, il faut maintenir notre cap politique et amplifier les efforts, car c'est ensemble que va être construite une agglomération résiliente, solidaire et fière surtout de son modèle alimentaire et agricole. Elle les remercie.

Monsieur le Président la remercie pour cette intervention qui lui permet de rebondir et de partager ses propos, notamment sur l'obligation qui doit être faite, de s'engager toujours plus fort avec les moyens qui seront à notre disposition, dans cette écologie. Ici, ils ont su faire preuve, comme elle l'a dit, d'une écologie empreinte de pragmatisme. En fonction des attentes du territoire, en fonction des réalités du territoire, en fonction des présences des uns et des autres sur ce territoire, et en fonction surtout des diversités de ce territoire. Dans l'Agglomération d'Alès, on ne traite pas le problème de la charte forestière de la forêt Cévenole comme le problème de la vigne dans le sud du territoire.

Grâce à l'Agglomération et grâce au travail qui a été fait par les élus et les services, qu'il veut aussi saluer et féliciter, parce qu'on a la chance d'avoir des cadres très engagés sur ce territoire, tout cela est rendu possible. Il aura l'occasion, le moment venu, de les présenter aux nouveaux élus, pour qu'ils connaissent un peu mieux l'administration qui l'entoure aujourd'hui.

Et notamment ici, vous avez les DGA et les directeurs, il en dira un mot tout à l'heure pour ceux qui ne les connaissent pas. C'est quelque chose d'important. Et il souhaite que dans les années qui viennent, ils aient les moyens et que, collectivement, dans le projet de territoire, le projet alimentaire de territoire, la charte forestière et tous les projets en cours, de pouvoir poursuivre cette écologie dans tous les domaines. De l'eau, au développement économique, à l'économie circulaire, à l'alimentation, à la vigne et à la protection de la forêt.

C'est coûteux, mais ça rapporte, et c'est ce qu'il voulait dire, enfin, redire en moins bien que ce qu'elle vient de faire. C'est vrai que c'est aussi pour l'économie. A la fois ça permet la croissance du territoire et ça permet aussi de qualifier cette qualité de vie à nulle autre pareille que nous avons quoi qu'en disent certains sur ce beau territoire d'Alès Agglomération, des Cévennes, qui sont le plus bel endroit du monde. Il le dit souvent, certains rient quand il le dit, mais c'est là où on se retrouve, sans oublier les autres territoires non en Cévennes, mais qui sont aussi des territoires autour des rivières, quand on a la chance d'avoir le Galeizon, le Gardon et toutes les rivières. C'est quelque chose d'extraordinaire que beaucoup envie. Et en ce moment, dans les crises traversées, avoir un territoire dans lequel on peut se retourner et se dire qu'est-ce qu'on est bien ici, c'est quand même plus calme que dans beaucoup de territoires du monde, et c'est une bonne chose. Donc vive effectivement le projet de territoire et le rapport du développement durable.

Monsieur Sylvain ANDRE, 2ème Vice-Président et maire de la Commune de Cendras, précise qu'il va être très rapide et partage mot pour mot ce qui vient d'être dit par Aurélie GENOLHER. C'est pour cela qu'il insiste, c'est le DOB avant le DOB. C'est d'abord le rapport de développement durable. Ils ont fait un super travail sur ces questions-là et il en est convaincu. Ça serait dommage pour des contraintes financières qu'on recule sur un certain nombre de projets qu'on a apporté dans le cadre du projet alimentaire et territoire, de la charte forestière et du développement durable.

Il sait qu'il va falloir trouver des solutions collectivement. Il y a une réunion mardi prochain aussi pour avancer sur ces questions. Mais ce serait quand même dommage que comme on considère que ce n'est pas une compétence obligatoire, ça passe dans les pertes et profits et on abandonne un certain nombre de projets. Il pense au fonds de concours, par exemple, pour les Communes sur les questions du PAT où il y avait une belle dynamique et un certain nombre de projets qui ont été détaillés.

Monsieur le Président le remercie pour cette belle transition.

Monsieur le Président propose de prendre acte de la présentation du rapport de développement durable d'Alès Agglomération.

Votants : 111
Pour : 111 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

11. Débat d'orientation budgétaire 2026

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Il a pour objet de permettre aux Élus de définir les grandes orientations du budget et au Président d'apporter d'éventuelles modifications conformes aux souhaits exprimés par les Conseillers Communautaires avant l'adoption définitive du futur budget.

Ce débat s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté par le Président dans les conditions prévues aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour assurer la bonne information des Conseillers Communautaires en vue du DOB, le Rapport d'Orientation Budgétaire est joint à la convocation. Ce rapport retrace les éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et son évolution ainsi que sur l'évolution des taux d'imposition.

Monsieur le Président précise que ce rapport a été préparé avant la connaissance de la crise au Moyen-Orient et de la guerre entre les Etats-Unis et l'Iran, avec toutes les conséquences que cela va avoir notamment en matière énergétique. Pour le moment personne ne connaît les conséquences de ce conflit.

1) Le contexte macroéconomique

a) Une croissance mondiale résiliente dans un contexte instable

Évolution annuelle moyenne du PIB

	Observée		Prévue
	2024	2025	2026
Economie mondiale	3,3%	3%	2,9%
Economies avancées			
Etats-Unis	2,80%	1,60%	1,50%
Royaume-Uni	1,10%	1,20%	1,20%
Zone euros	0,9%	1,3%	1,4%
<i>dont France</i>	<i>1,1%</i>	<i>0,9%</i>	<i>1,0%</i>
dont Espagne	3,2%	2,8%	2,0%
dont Italie	0,5%	0,6%	0,8%
dont Allemagne	-0,5%	0,2%	0,9%
Economies émergentes	4,3%	4,0%	3,8%
Chine	5,0%	4,7%	4,0%
Inde	6,5%	6,3%	6,2%

Monsieur le Président précise que la forte croissance de l'Inde et de la Chine aura forcément des conséquences sur le territoire en matière industrielle, d'emplois, de richesses créées...

b) L'inflation : des projections incertaines dans un contexte troublé

	Observée		Prévue
	2024	2025	2026
Economie mondiale	5,6%	4%	3,6%
Economies avancées	2,6%	3%	2,1%
Zone euros	0,8%	1,2%	1,0%
<i>dont France</i>	<i>2,0%</i>	<i>0,9%</i>	<i>1,3%</i>
Economies émergentes	7,7%	5,4%	4,5%

Selon la BCE, l'inflation en Europe devrait avoisiner les 2,6% en 2026, en raison des fortes hausses des prix du gaz et du pétrole.

c) Comptes publics

Zone euro

Le solde public de la zone euro devrait continuer à se dégrader dans les prochaines années **malgré une amélioration en 2025** (passage d'un solde de -3,1% du PIB en 2024 à -2,9% du PIB en 2025). Les projections pour **2026 et 2027 sont respectivement de -3,2% et -3,4% du PIB**.

France

Le **déficit public de la France en 2025 s'établit à -5,1% du PIB** (152,5 Md d'euros), soit un résultat meilleur que ce qui avait été avancé dans le projet de loi de finances de 2026.

Pour **2026**, le déficit public devrait être en recul, avec une projection dans la loi de finances d'un déficit s'élevant à **-5% du PIB, soit -134,6 Md d'euros**.

Évolution du solde public (en % du PIB)

	Observée		Prévue
	2024	2025	2026
Zone euros	-3,1%	-2,9%	-3,2%
<i>dont France</i>	<i>-5,8%</i>	<i>-5,1%</i>	<i>-5,0%</i>

En 2025, la contribution des APUL (administrations publiques locales) au déficit public est proche de 0%, voire légèrement positive (elles réduisent marginalement le déficit global). **Monsieur le Président** précise que si la France était gérée par des collectivités locales, il n'y aurait pas eu de déficit l'année dernière.

Évolution de la dette publique (en % du PIB)

	Observée		Prévue
	2024	2025	2026
Zone euros	87,4%	88,0%	89,1%
<i>dont France</i>	<i>113,2%</i>	<i>115,9%</i>	<i>117,8%</i>
dont Espagne	102,5%	101,8%	100,6%
dont Italie	137,3%	137,8%	138,2%
dont Allemagne	62,4%	62,8%	64,1%

La France est sur le podium des dettes les plus élevées en Europe : la 3^{ème} place, derrière la Grèce et l'Italie.

Cette dette devrait continuer à augmenter jusqu'en 2028, pour atteindre 118,6% du PIB, et amorcerait ensuite sa décrue (LF pour 2026).

Monsieur le Président rappelle que les collectivités locales n'ont pas le droit d'être en déficit sur le fonctionnement. Les collectivités locales ne peuvent s'endetter que pour financer de l'investissement, tandis que l'État et les organismes de sécurité sociale s'endettent pour financer leurs dépenses courantes de fonctionnement.

2) Le projet de loi de finances 2026 : un parcours similaire à 2025

Tout comme en 2024, aucune loi de finances n'a pu être votée avant la fin de l'année 2025, mettant ainsi les collectivités dans une situation d'incertitudes en période de préparation budgétaire.

Le PLF 2026 a été présenté en octobre 2025 par le Gouvernement Lecornu. La première lecture du PLF a été rejetée par l'Assemblée nationale en novembre, suivi d'un échec de la commission mixte paritaire en décembre.

Le 23 décembre 2025, une loi de finances spéciale a été adoptée, à l'image de l'année précédente.

En janvier, le Gouvernement a décidé de recourir à l'article 49 alinéa 3 afin de parvenir à adopter un texte. Le budget a été définitivement adopté le 2 février 2026, soit 4 mois après le début des débats parlementaires.

Dans cette loi de finances, il est demandé un effort de 2 Md d'euros aux collectivités territoriales... Mais l'effort réel est bien plus important que celui affiché ...

Ainsi, le PLFSS 2025 (Article 11) prévoit une augmentation du taux des cotisations employeurs à la CNRACL de + 3 points chaque année pendant 4 ans (2025 à 2028). Un décret publié le 31 janvier 2025 a officialisé cette mesure, dont le coût est estimé à + 1.3 Md€ pour les collectivités.

Les causes du déficit de la CNRACL sont bien connues :

- On est passé, de 1980 à aujourd'hui, pour 1 retraité, de 4 cotisants actifs à 1,4.
- Depuis les années 1970, la CNRACL s'est vu prélever des fonds au nom de la « compensation démographique », pour contribuer au redressement d'autres régimes de retraite déficitaires ... soit une ponction opérée au total de 100 Md€, ce qui a privé la CNRACL de toute possibilité de constituer un fonds de réserve.

Plusieurs mesures impactant négativement les finances des collectivités locales ont été prises dans la LF pour 2026 :

- Une réduction de -19.3% des compensations fiscales relatives à la CFE et à la TFNB des établissements industriels

En 2021, dans le cadre de la baisse des impôts de production, les valeurs locatives des établissements industriels ont été divisées par deux. La perte de recettes de CFE et de TFB a alors été compensée aux collectivités locales en appliquant aux bases exonérées des établissements industriels le taux d'imposition de 2020.

La LF 2026, tout en maintenant ce mode de calcul des compensations CFE-TFB pour les locaux industriels, a introduit l'application d'un coefficient de minoration de 0,807 (soit - 19,3 %).

- Une baisse des concours financiers de l'État aux collectivités locales avec une réduction de l'enveloppe de la dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) (passant de 929 M€ à 611 M€).
- Une reconduction de la DGF à un niveau identique à 2025

Les enveloppes DSU et DSR augmentent chacune de 150 M€, et sont financées par réallocations internes des enveloppes.

La LF pour 2026 vise plus durement les EPCI :

- Une année blanche pour le FCTVA des EPCI en raison de la modification des modalités de versement.
- La reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO), qui ne s'applique plus aux Communes, mais continue à concerner les EPCI (250 M€), les Départements (140 M€) et les Régions (350 M€).

- Une dynamique quasi absente depuis 3 ans de la TVA perçue par les EPCI en remplacement de la TH et de la CVAE. La réforme fiscale de 2020 a supprimé en 3 ans pour tous les français la taxe d'habitation.

Monsieur le Président souhaite revenir sur cette taxe qui était une ressource majeure pour toutes les collectivités locales. Il rappelle que la taxe d'habitation permettait un produit global pour toutes les collectivités de l'ordre de 26 à 27 milliards d'euros. Il rappelle aussi que cette taxe d'habitation n'était pas payée par tous les concitoyens. Sur la seule ville d'Alès, elle a été payée par 55-60% des habitants, puisqu'il y avait des conditions de ressources, des conditions d'âge, des conditions de composition familiale, qui font que, bien sûr, les foyers les plus modestes ne cotisaient pas à la taxe d'habitation, mais que pour les foyers un peu moins modestes, ils avaient un lien avec le territoire.

Depuis cette réforme, le seul impôt local que perçoivent les collectivités, Communes et intercommunalités, c'est, la taxe foncière. Cette taxe foncière, beaucoup de nos concitoyens parlent de l'impôt, qui est toujours trop important, de l'impôt que tout le monde paye. Mais la réalité, c'est que la taxe foncière, seuls les propriétaires la payent. Contrairement à la taxe d'habitation, qui était payée aussi par des habitants non propriétaires. La suppression de cette taxe d'habitation, et il veut le redire ici, si on prend tous ceux qui avaient la chance de payer en 2020 une taxe d'habitation et une taxe foncière, en les additionnant, on constate une baisse des cotisations locales de près de 30%. Le gouvernement a bien dit qu'ils allaient compenser pour les collectivités. Il y a eu deux mesures majeures : pour les Communes, ça a été le transfert de la taxe foncière des Départements sur les Communes, donc, les Communes ne sont pas assujetties à la compensation par la TVA.

Mais pour les intercommunalités et les Régions notamment, cette taxe d'habitation supprimée a été compensée et devait être compensée à l'euro avec l'augmentation prévue des valeurs nominales par une fraction de la TVA. Et donc. L'État avait dit à l'époque « Dormez tranquilles, braves gens », on supprime la taxe d'habitation, donc la population est contente, on va donner une fraction de TVA à hauteur de ce qui a été supprimé, et chaque année, ce montant de la TVA sera revalorisé, à minima de l'augmentation des valeurs nominales des bases du produit de la TVA au niveau national.

C'est vrai que la première année, la compensation par la TVA était au-delà des espérances, puisqu'elle était supérieure à ce qu'aurait été l'augmentation des bases si la taxe d'habitation avait été maintenue. Et puis, patatras ! Bien sûr, mais à l'époque, ils ne l'avaient pas cru. Et les maires de l'époque s'en rappellent, ils avaient tous dénoncé déjà cette mesure en disant qu'il y aurait un moment où ils se feraient avoir. Sur les trois dernières années, en reprenant la taxe d'habitation de 2020-2021, 980 000 € de recettes fiscales locales ont été perdus. Mais l'année dernière, aussi 980 000 euros. Et l'année d'avant, 700 000 euros, parce que tout ça se cumule. Et donc ça veut dire que cette année, le montant perçu devrait être de 2,5 millions. Et le débat d'orientation budgétaire n'aurait rien à voir avec celui d'aujourd'hui. Il n'y aurait pas de problème financier. Puisque, les dépenses augmentent, et les recettes diminuent pour la première fois cette année.

3) Les hypothèses d'évolution des dépenses et des recettes pour le budget principal d'Alès Agglomération

Les prévisions des dépenses et recettes de fonctionnement 2026 sont réalisées selon un scénario « au fil de l'eau », c'est-à-dire :

- L'évolution des dépenses est établie à politiques publiques et compétences constantes ; elle se veut maîtrisée et réaliste.
- L'évolution des recettes se fait sans modification des taux d'imposition et des tarifs.

a) Les dépenses de fonctionnement

L'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2025 et 2026 = estimée à + 1 862 k€ soit +1,7 % en valeur nominale (+0,4 % en valeur réelle, après neutralisation de l'inflation évaluée à +1,3 %).

En 2025, les efforts des services ont été très importants, afin de maîtriser le plus possible la progression des dépenses de fonctionnement. Cette progression s'est limitée à + 1 439 k€ (+1,3 % en valeur nominale, soit +0,4 % en valeur réelle, après neutralisation de l'inflation évaluée à +0,9 %).

Cette maîtrise s'est faite malgré les contraintes imposées en 2025 à la Communauté (pour un total de 1 365 k€) :

- Hausse de 3 points du taux patronal de la CNRACL (+611 k€)
- Revalorisation du taux patronal de l'URSSAF (+179 k€)
- Glissement vieillesse technicité (+345 k€)
- Augmentation tarifs énergie (+230 k€)

- Dépenses de personnel 2026 (46 % des dépenses prévisionnelles totales) :
 - 162 k€ (+ 1 223 k€ soit +2.4 %)

 - Éléments exogènes : augmentation cotisation employeur CNRACL (+ 611k€), coût en année pleine du versement mobilité régional et rural (VMRR) (+36,7 k€), revalorisation du SMIC et mise en place d'une indemnité différentielle pour les indices les plus bas (+90 k€), participation employeur à hauteur de 15 € mensuel pour un contrat labellisé de mutuelle (+231 k€), avancement d'échelons (+344 k€)
 - Éléments endogènes : avancement de grades et de promotion (+84 k€)

- Autres charges de gestion courante 2026 (26,9 % des dépenses prévisionnelles totales) :
30 551 k€ (+ 772 k€ soit +2,6 %)
 - Participations syndicales = 18 592 k€ (+330 k€) : dépenses supplémentaires imputables à la cotisation SMIRITOM, qui subit :
 - Augmentation +4 €/t de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), c'est-à-dire pour 45 % des tonnages entrants, le coût des OMR passe de 56,90 €/t en 2025 à 60,90 €/t en 2026
 - Application défavorable des clauses de révision des prix du PPP
 - Coûts supplémentaires des marchés renouvelés

 - Contributions au SDIS = 5 151 k€ (+66 k€)
Pour rappel, le montant retenu sur les AC = 4 167 k€

 - Subventions aux associations = 4 646 k€ (+105 k€)

- Charges à caractère général 2026 (fluides, prestations de service, honoraires, entretiens et réparations de véhicules...) (16,5 % des dépenses prévisionnelles totales) :
 - 689 k€ (+ 738 k€ soit + 4,1 %)

 - Les dépenses énergétiques (électricité et gaz) = en diminution de – 422 k€ entre 2025 et 2026 pour s'élever à 2 314 k€.
Les tarifs de l'électricité évolueraient entre 2025 et 2026 de 246 € HT/MWh (Mégawatt heure) à 143 € HT/MWh (toutes taxes et acheminements compris)

 - Des hausses importantes sur =
 - Contrats d'assurance (+92 k€)
 - Collecte des OM et tri sélectif (+305 k€)

 - Une dépense nouvelle (320 k€) facturée en interne par le Budget Très Haut Débit, pour l'usage du réseau passif desservant l'ensemble des sites publics d'Alès Agglo.

- Atténuations de produits 2026 (attribution de compensation, FNGIR, Dotation de solidarité communautaire ...) (9,5 % des dépenses prévisionnelles totales)
10 753 k€ (-845 k€)

Dotation de solidarité communautaire = 1 255 k€ - Dernière année d'application du Pacte financier et fiscal 2021-2026

- Intérêts de la dette 2026 :
1 254 k€ (- 30 k)

Désendettement = Encours dette passé de 51,8 M€ en 2024 à 49,7 M€ en 2026

Monsieur le Président explique que 90 % des dépenses sont imposées. Et que tout Président qu'il est, tout conseiller communautaire qu'ils sont, ils n'y peuvent rien. Si, ils peuvent agir dans le cadre du vote du budget : ils peuvent fermer une crèche, supprimer les subventions au PAT, dire que la culture n'est plus importante et ne plus financer tout ou partie du cratère théâtre..., mais imaginez le devenir du territoire.... Et pour redire ce qui a été dit tout à l'heure, parce que les politiques publiques et le projet de territoire les obligent. Parce que demain, un territoire sans agriculture, sans culture, sans développement économique, sans sport, c'est un territoire qui va mourir, dans lequel les habitants vont partir avec l'effet boule de neige bien connu.

b) Les recettes de fonctionnement

L'évolution des recettes de fonctionnement entre 2025 et 2026 = estimée à - 446 k€ soit -0.4 %. 1^{ère} fois que l'Agglo risque de connaître une baisse de ses recettes par rapport à N-1

En 2026, l'évolution attendue des recettes est la suivante (par ordre d'importance) :

- TVA en compensation de la THRP et CVAE (22,2 % des recettes prévisionnelles totales) :
Très faible augmentation (+45 k) par rapport à 2025, soit un produit = 27 154 k€.

Suite à la suppression de la THRP en 2021 et de la CVAE en 2023, l'État verse deux fractions de TVA en guise de produit de substitution. En 2025, le Gouvernement a décidé de ne plus répartir la TVA nationale perçue en année N mais celle de l'année N-1.

D'où, TVA 2026 versée à la Communauté Alès Agglomération = fraction TVA nationale perçue en 2025 (+0,2 %).

Quid si la THRP n'avait pas été supprimée en 2021 ?

En tenant compte augmentation physique des bases + revalorisation forfaitaire cadastrale, la Communauté percevrait en 2026 un produit THRP de 22 400 k€, soit un produit supérieur de +970 k€ à la recette TVA-TH estimée 2026.

- Contributions directes 2026 (22,1 % des recettes prévisionnelles totales)
 - o Produit fiscal 3 taxes ménages 2026 (THRS et THLV, TFB, TFNB)
11 613 k€, en très faible augmentation : (+21 k€)

Attention : A partir du 1^{er} janvier 2027, une réforme de la THLV entrera en vigueur avec une taxe désormais appelée Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH). Les Communes même situées en zone tendue percevront désormais le produit. Pour les Communes non situées en zone tendue, une nouvelle délibération devra être prise pour maintenir cette taxe.

La revalorisation forfaitaire des bases nettes = +0,8 %

Évolution physique des bases :

- THRS et THLV = -6 %
Baisse multifactorielle : fiabilisation par l'État des données collectées à l'été 2023, remise sur le marché des habitations en tant que résidences principales, en lien avec la hausse de la population ...
- Foncier bâti = +0,5 %
- FNB = bases quasi identiques

La revalorisation forfaitaire des bases obéit à des règles législatives et réglementaires. Elle ne relève pas du pouvoir intercommunal.

Les bases nettes FB professionnelles sont indexées sur la dynamique triennale de l'évolution des tarifs par secteur d'activité au sein du Département du Gard (+0,8 % en moyenne pour tous les secteurs d'activités).

Monsieur le Président souhaite donner quelques informations sur ce foncier bâti. Il faut se sortir de la tête de la puissance financière de cette ressource, puisque sur l'Agglomération, le foncier bâti qui reste dans l'Agglomération ne pèse environ que 2 millions d'euros. C'est-à-dire que sur un budget de 113 millions d'euros, il n'y a que 2 millions de recettes liées à la taxe foncière bâtie. Donc les propriétaires, ne payent que 2 % des recettes fiscales et des recettes globales de l'Agglomération.

Là aussi il faut l'entendre, ce n'est pas le cas pour les Communes où généralement c'est entre 40 et 60% des ressources qui viennent du foncier bâti. Là, pour les intercommunalités et pour l'Agglomération, puisqu'il n'a jamais été créé de taxes foncières sauf au moment des fusions, on n'a quasiment pas de ressources de taxes foncières, en l'occurrence 2 millions. 2 millions d'euros sur 118 millions de dépenses, c'est-à-dire rien du tout. Les autres contributions sont en baisse aussi.

- Cotisation foncière sur les entreprises
11 932 k€ - Dynamisme important : +312 k€ soit + 2,7% avec actualisation forfaitaire des bases = +0.8% et augmentation physique = +1,9 %

- Autre contributions directes (IFER, TASCOT, TA FNB)

3 288 k€, en diminution de -20 k€ avec :

- +12 k€ pour IFER
- + 5 k€ pour la TA FNB
- -37 k€ la TASCOT

- TEOM 2026 (20,7 % des recettes prévisionnelles totales)
25 224 k€ soit +256k€ (+1,03%)

Monsieur le Président rappelle que c'est une ressource importante pour l'agglomération et qui permet chaque année d'encaisser 25 224 000 €. Et cette année, elle va être en croissance de 256 000 euros, soit 1,03 %. Elle est basée sur la valeur fiscale des biens, donc elle augmente de 0,8 % et elle augmente aussi du montant de l'augmentation des cotisants à la taxe foncière. Mais 25 millions d'euros, ça ne couvre pas la totalité des dépenses aujourd'hui sur le traitement ramassage des ordures ménagères. Loin s'en faut ! C'est un choix politique fait sur les années précédentes, lorsque les intercommunalités étaient bien dotées par l'État, et aujourd'hui, pour 25 millions d'euros de recettes, on n'arrive pas loin à 28-29 millions d'euros de dépenses. Ce qu'il faut entendre sur la gestion liée au ramassage des ordures ménagères, c'est que le budget général supporte une partie de ces dépenses-là. Sauf que quelque part, comme c'est un service à part, même mené par l'Agglomération, ça serait quand même aux usagers de ce service, lui semble-t-il, de payer au plus juste prix ces coûts.

Et il en profite pour dire, qu'il va mobiliser tous les maires, tous les élus autour de ça. Il y a des solutions pour payer moins. Parce que l'idée, ce n'est pas toujours de payer plus ou d'aller chercher plus dans la poche des uns ou des autres. La solution sur les ordures ménagères, contrairement à d'autres politiques publiques, c'est de moins payer, moins dépenser. L'Agglomération a comme compétence obligatoire le ramassage et le traitement des ordures ménagères. Elle ne crée pas cette politique publique, elle subit cette politique publique. Elle subit les déchets qu'individuellement nous causons. Et le problème étant, c'est que tant qu'on est sur des faibles taux de tri et de réutilisation, il y a à la fois des amendes, avec la TGAP, mais aussi beaucoup de recettes manquantes.

Il prend deux exemples : pour le tri aujourd'hui, même s'il augmente en qualité depuis l'extension des consignes de tri, le Département du Gard fait partie des Départements les moins trieurs de France. L'autre exemple concerne les biodéchets. Depuis le 1^{er} janvier 2024 il y a l'interdiction de leur ramassage par les collectivités. Pour simplifier, les biodéchets ce sont tous les déchets de la cuisine. Et pourtant, quand on inspecte les poubelles, il y a un peu plus de 80 % qui sont présents dans les poubelles. C'est-à-dire que si tous faisaient un effort, tous les habitants de ce territoire, la poubelle ultime serait divisée par 3. Ce fameux sac gris, aujourd'hui, ramassé une, deux ou trois fois par semaine suivant les secteurs. Et donc parallèlement, les coûts et les dépenses liées aux ordures ménagères baisseraient quasiment d'autant.

Et il faut également savoir que tout ce qui est trié, du carton, des cartonnettes, des emballages au verre, est racheté par des éco organismes. Non seulement on perd des recettes, mais en plus on a des dépenses supplémentaires. Et c'est pour ça que tout à l'heure il parlait de la déchetterie de Saint-Hilaire. Tout ce qui est amené en déchetterie, les métaux, les gravats... ce sont des choses pour lesquelles les éco organismes versent des participations et qui viennent en diminution des dépenses sur les ordures ménagères.

Et il rappelle que l'Agglomération aujourd'hui est compétente de façon obligatoire en matière de gestion des déchets ménagers. Uniquement ceux des ménages. Et pas plus tard qu'encore hier un artisan qui l'a informé qu'on le refusait quand il allait en déchetterie. Mais c'est normal, il ne manquerait plus qu'on paye les déchets des professionnels. Quand on sait qu'on a 30 millions de ramassages de traitements de déchets, y compris des déchetteries. C'est un vrai sujet. Si on continue à ne pas faire d'efforts les uns et les autres, ce sera un des éléments forts du mandat, alors pas le plus sexy, pas le plus drôle, pour le Président qu'il est, ni pour les maires et les élus qu'ils sont.

Il va falloir expliquer aux gens matin, midi et soir, voire en mettant un peu de la contrainte, que si on ne fait pas l'effort, demain, ça va être quasiment la plus grosse augmentation annuelle. La fameuse TGAP va augmenter de 5 à 7 euros par an chaque année, aujourd'hui jusqu'en 2030 ou 2032. Et aujourd'hui, 30 millions d'euros, c'est 30% de nos dépenses. Ça veut dire qu'aujourd'hui, l'Agglomération d'Alès met 30% de ses ressources à la poubelle. C'est aussi simple que ça. Et ça, ça l'énerve. Et ça doit les énerver collectivement. Ça veut dire que qu'il faut faire des efforts pour éviter d'aller chercher plus d'argent ou dépenser plus, mais aussi pour faire des économies. C'est un vrai levier sur lequel ils vont travailler dans les prochaines années. Aujourd'hui, la TEOM ne couvre pas la totalité des dépenses de fonctionnement.

- DGF 2026 (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) (9,4 % des recettes prévisionnelles totales) :
11 492 k€ soit une baisse de -79 k€ (-0,7 %) par rapport à 2025
→ Hausse de la dotation d'intercommunalité (+85 k€) du fait de l'augmentation de la population (+1 741 habitants) ... Mais baisse de la dotation de compensation (-164 k€), qui sert de variable d'ajustement pour alimenter la péréquation communale (DSU et DSR).
- Compensations fiscales 2026 (2,2 % des recettes prévisionnelles totales)
2 698 k€ (-363 k€)

L'article 129 LF 2026 prévoit que les compensations fiscales relatives à la CFE et à la TFB des établissements industriels soient réduites de -19,3 %.

- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2026
2 370k€ (-221k€) - Estimation prudente, si répartition de droit commun

En 2025 il a été fait le choix d'une répartition dérogatoire qui a permis le maintien de la part communautaire à son niveau 2024, soit 2 591 k€).

- FCTVA 2026 en fonctionnement :

Perte de -122 k€ en raison de l'année blanche en 2026 (instauration d'un décalage d'une année dans la perception du fonds).

Monsieur le Président explique qu'avec tout cela, en 2026, si ce qu'il vient de présenter est le budget voté, l'Agglomération va arriver à la limite de ce qui est la ligne rouge à ne pas dépasser. À savoir qu'une Agglomération comme Alès Agglomération doit avoir, en fin d'exercice budgétaire, une épargne nette minimum de 3 millions d'euros.

En 2025, elle était, grâce à un gros effort des services, à une épargne nette de 5 millions d'euros, mais avec toutes ces dépenses de l'ordre de 3 millions supplémentaires, ça veut dire qu'à la fin de l'année 2026, on ne serait pas aux 3 millions d'euros d'épargne nette.

L'épargne nette, c'est ce qu'il reste pour investir. Si on n'a pas cette épargne nette minimum, d'une part, bien sûr, les préfets, les cours des comptes et autres viendront demander ce qu'il se passe. Alors on peut expliquer tout ce qui se passe, mais en plus de tout, les banques, si on a besoin d'un petit prêt, elles vous diront non. Les banques, elles ne prêtent qu'aux riches. Si on arrive avec des ratios dégradés, on risque de se retrouver dans des zones délicates.

Il va falloir aujourd'hui trouver les solutions diverses et variées pour pouvoir renforcer cette épargne nette, parce que si l'on n'y prend pas garde, en 2029, avec cette évolution annuelle, pour la première fois on aurait une épargne nette négative de l'ordre de 600 000 euros dans les prévisions. Le grand enjeu de la préparation budgétaire va être de trouver ces 3 millions d'euros nécessaires pour équilibrer ce budget.

On ne va pas le décider ce soir, il met tout sur la table, c'est soit des recettes supplémentaires, soit des économies, soit un peu des deux. Et c'est tout l'enjeu du budget 2026 qui sera proposé le 29 avril et pour lequel il réunira le Bureau communautaire mardi prochain pour discuter sur les solutions à mettre en œuvre.

Deux mots pour terminer sur le programme d'investissement. En 2025, le programme d'investissement était de 22 millions d'euros, le plus important de tous les temps pour l'Agglomération, avec la déchetterie de Saint-Hilaire, le NPNRU, le projet alimentaire de territoire, l'éclairage public, les fonds de concours aux Communes, le Cratère éphémère, l'amélioration de l'habitat, ...

En 2026, le projet de budget d'investissement s'élève à la somme record de 46 millions, parce qu'il y a 17 millions de reports. Ce qu'il propose dans ce DOB, c'est de maintenir l'investissement sur un niveau suffisamment élevé pour que l'Agglomération continue d'être une Agglomération de développement du territoire, notamment avec les fonds de concours, parce que si l'Agglomération arrête d'investir, elle devient une administration, et on n'a plus rien à faire là, ni eux ni lui. Ça voudra dire que l'administration saura bien gérer et on n'aura plus besoin des politiques pour décider ce qu'on peut faire de cette Agglomération.

Voilà l'enjeu de l'année 2026, on le savait, on s'en doutait. On pensait à un moment que les gouvernants seraient un peu responsables et reviendraient sur des positions qui ont été les leurs. On voit que les parlementaires n'ont pas été très responsables et il le dit et le dénonce devant eux, parce qu'au lieu de faire des batailles politiciennes, des batailles politiques pour 2027, ils en ont oublié l'essentiel de l'enjeu, pour lui, à savoir les territoires. Parce que les collectivités, comme il le dit souvent, ne sont pas le problème de la France, mais la solution. Et si l'État le savait, il pense qu'il leur donnerait plus les moyens de continuer à faire en sorte d'avoir un territoire, des Communes et un Pays qui irait mieux, parce que la vraie qualité de vie, elle est ici.

Monsieur Claude CERPEDES, 7ème Vice-Président et maire de la Commune de Saint Martin de Valgalgues, explique quand on parle d'inflation à 1,3% et ce sera certainement plus, c'est l'inflation au niveau de la France, mais sauf que les collectivités, on sait que c'est généralement le double. Il faut en tenir compte et certainement qu'on va arriver beaucoup plus haut que ça.

Sur les déficits de l'État, quand on dit que l'État a eu une bonne surprise, en gros c'était 5 milliards qui sont pris dans les poches des collectivités, c'est même plus que ça, parce que souvent ce sont des crédits qui sont votés mais qui ne sont pas alloués, et pas consommés. Donc, effectivement, l'État fait des économies, mais c'est souvent sur le dos des collectivités.

Alors, en 2025, quand même, et ça, c'est incontestable, on a eu le record du versement des dividendes aux grandes fortunes. Et tant qu'on ne s'attaquera pas à ce bas de laine, on va aller dans le mur. À quelle vitesse, il ne sait pas, mais tant qu'on ne va pas prendre l'argent là où il est, à un moment donné, il ne sera pas dans les poches des Communes, des collectivités. Donc il croit qu'il faut avoir ça en tête. Et sans une vraie politique de redistribution, on va vraiment dans le mur.

Mais avec des conséquences immédiates et douloureuses. Après demain matin, il y a le CDEN, suppression de 60 postes dans le Gard, fermeture de 49 postes. Sur Alès Agglomérations, 10 fermetures. C'est immédiat. On ne va pas prendre l'argent dans les 200 milliards de dividendes, mais par contre, on ferme des classes. Et donc, après, on va manifester sur les nationales, sur les ronds-points, etc., parce que ce n'est pas normal. Les gamins, ils seront moins bien éduqués. Ça va être compliqué. Il y en a qui vont partir dans le privé parce que, même si là aussi, il y a des suppressions de postes.... Mais globalement, si on ne prend pas l'argent où il est, demain, après-demain, au CDEN, 10 fermetures de classes sur Alès-Agglomération.

Monsieur le Président informe qu'il a fait un mot au Premier Ministre pour lui signaler cela, et demain, avec Pascale Eugène, ils sont conviés à l'Élysée, et surtout au ministère de l'Intérieur, pour rencontrer des ministres. Suite aux élections municipales, ils ont choisi en France 200 ou 300 maires, et les ont invités demain pour aller rencontrer le Président de la République, qui veut les écouter, soi-disant, il y croit peu, mais surtout l'après-midi ils vont rencontrer des ministres et des directeurs d'administration. Il a envoyé aujourd'hui, ça n'avait rien à voir avec ça, un courrier à Sébastien Lecornu pour lui expliquer qu'il en avait marre maintenant.

Il tient le courrier à leur disposition, et demain ils essaieront de passer aussi ce message, dans le temps qu'ils ont. Il rencontrera aussi le ministre délégué du ministre de l'Intérieur. Il va essayer de porter cette voix.

Monsieur Sylvain ANDRE, 2^{ème} Vice-Président et maire de la Commune de Cendras, rappelle que ça fait quelques années maintenant qu'il est à l'agglomération, et dans les Communes, où les budgets se ressemblent dans les contraintes de plus en plus affirmées par l'État, et c'est vrai que Claude Cerpedes a raison d'insister sur cette question-là.

Alors il sait que des fois, des collègues maires disent « ce n'est pas ici qu'on veut la politique », etc. Et si, à un moment donné, c'est leur rôle de dénoncer ce qui est en train de se passer, où il y a un étranglement des collectivités territoriales par l'État et que dans notre pays, la répartition des richesses n'est pas faite comme ça devrait se faire. Donc à un moment donné, il faut arriver à le dénoncer.

Mais quand même, il y a une complexité qui s'aggrave, et lui a une inquiétude sur ce jeu d'équilibre qu'on mène chaque mandat les uns après les autres, entre les impôts, où les concitoyens veulent moins payer, certes, et en même temps il y a du service, la qualité du service public, les projets nouveaux qu'on veut porter...

Les compétences non obligatoires qui reviennent souvent à dire est-ce qu'on les diminue mais qui sont tellement essentielles et tout ce travail-là qui est fait qui pourrait tomber du jour au lendemain. C'est pour ça qu'il est de plus en plus dépité, on a accepté, on s'est présenté aux élections, c'est pour gérer et on prendra des décisions. Et aujourd'hui, ce n'est pas là où on va avoir un grand débat d'orientation budgétaire, pour être honnête. On va avoir mardi une réunion de travail où on va faire des simulations, des chiffres, pour répondre au public ou à la presse. Il n'y a pas que ce moment-là où on travaille sur ces questions-là. Il y a une réunion lundi, il y a une réunion mardi prochain, ce sont des grosses sommes qui sont en jeu, donc il y a une réunion de travail où on va construire des scénarios.

Des fois, certains s'interrogent à quel moment on travaille sur ces questions de manière plus concrète. Mais c'est vrai qu'il a un axe qu'il a dit lundi, mais il insiste, et prend sa part de responsabilité en tant que Commune, c'est sur la question des poubelles. On a une marge de progression quand même importante. Il avait vu les résultats donnés par le directeur, M. Bavre, où en effet, en plus, les Communes du Nord ne sont pas les meilleures, dont la sienne, et certaines, je ne vais pas citer d'autres Communes, sur les taux de rendement, où on a des choses à faire sur le tri. Et peut-être que les Communes, et lui-même, ne se sont pas assez saisi du sujet en disant « c'est l'agglomération, les poubelles, ce n'est pas nous ». Donc peut-être qu'il y a besoin d'une grande campagne de communication plus appuyée sur l'importance du tri, ce que ça coûte à la collectivité et il faut que les Communes jouent peut-être un peu plus le jeu sur cette question.

Il veut bien en tout cas essayer d'y participer mais ça devient quand même de plus en plus complexe ce jeu d'équilibre. Et on va quand même dans le mur s'il n'y a pas un changement radical et de l'argent et des moyens qui sont réorientés vers les collectivités. Parce qu'on oublie souvent qu'au-delà du service public de qualité réalisé, il le croit, envers leurs populations, on les accompagne tout au long de la vie, c'est aussi de l'investissement et de l'emploi local. Si on continue à mettre en difficulté les collectivités territoriales, il y aura une répercussion aussi sur les entreprises et sur l'emploi. Tout additionné, il y a vraiment besoin d'un changement de paradigme vis-à-vis des collectivités territoriales. Il sait qu'on l'a déjà dit les autres années, mais c'est une réalité qui continue malheureusement.

Monsieur le Président souhaite dire un dernier petit mot là-dessus, pour dire qu'il appelle à une grande réforme de la fiscalité locale avec une péréquation plus importante. Il redonne ces chiffres, il les donne à chaque fois, mais quand on redonne les mêmes chiffres, ça percute et on les donne à tout le monde. En matière de dépenses de fonctionnement par habitant, elles sont très basses sur le territoire, pour chacune des Communes, mais aussi pour l'Agglomération. Il donne ces deux chiffres : pour la ville d'Alès, c'est à peu près 980 euros de dépenses, et c'est sûrement la Commune de l'Agglomération avec le plus de dépenses par habitant, ce qui est normal en tant que Commune centre. Une Commune comme Puteaux, c'est 4000 euros, quatre fois plus par habitant et par an. 4 fois plus de dépenses. Pour les Communes de la même strate, il y a des Communes où c'est encore pire, des Communes de ski où c'est 13 ou 15 000 euros. La moyenne de la strate c'est 1 300 euros, c'est-à-dire que dans les villes 40-50 000 habitants, s'il ne parle que d'Alès, on est 30% en dessous.

C'est énorme 30%. Et beaucoup de Communes de l'Agglomération sont dans le même cas d'être en deçà de la moyenne des strates en matière de dépenses par habitant. Donc on ne gaspille pas l'argent. On dépense l'argent au plus juste.

Et aujourd'hui, la ville d'Alès, l'Agglomération et les Communes d'Alès-Agglomération, ne jettent pas l'argent par la fenêtre, mais on arrive à l'os. Et quand on arrive à l'os, la solution, c'est soit trouver des recettes nouvelles, soit supprimer des services publics. Et lui ne se résoudra pas à proposer la suppression de services publics mis en œuvre, parce que s'ils sont en place, c'est qu'on pense qu'ils sont importants pour toute la population. Donc après, il y a plein de choses à faire, sûrement, il y a des réflexions à avoir, et notamment, il revient sur les poubelles, et il est content de voir qu'en tant que maire, Sylvain ANDRE est prêt à s'engager. Il espère que tous les maires le feront aussi.

Monsieur le Président propose de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Votants : 111

Pour : 111 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

III - RESSOURCES HUMAINES

12. Comité Social Territorial (CST) - Modification de la délibération C2022_01_16 du Conseil de Communauté du 17 février 2022

Le Comité Social Territorial d'Alès Agglomération a été créé par la délibération C2022_01_16 du Conseil de Communauté du 17 février 2022. Cette délibération ne précise pas la possibilité de recueillir l'avis des représentants de l'établissement par le CST.

La date des prochaines élections professionnelles est fixée au 10 décembre 2026.

Selon l'article R252-36 du code général de la fonction publique, l'organe délibérant doit fixer 6 mois avant la date du scrutin, le nombre de représentants du personnel et de l'établissement.

Monsieur le Président propose donc de modifier la délibération C2022_01_16 comme suit :

- Fixation du nombre de représentants titulaires au sein de cette instance à seize (huit en qualité de membres du collège des représentants de l'établissement et huit en qualité de représentants du personnel),
- Maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de membres du collège des représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel, titulaires et suppléants,
- Recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis séparé des représentants de l'établissement sur toutes les questions de l'instance.

Les autres dispositions de la délibération C2022_01_16 du Conseil de Communauté du 17 février 2022 restent inchangées.

Votants : 111

Pour : 111 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

13. Création de postes modifiant le tableau des effectifs

Le Conseil doit décider de la création de postes budgétaires nécessaires dans le cadre de la promotion des agents et des recrutements envisagés pour pourvoir des postes pérennes afin d'assurer la bonne continuité des services.

Cat.	Grade	Nombre de postes à créer	Temps de travail	Date de création
C	Adjoint d'animation	1	19h30	16/04/2026
C	Adjoint technique	1	18h00	16/04/2026

Monsieur le Président propose d'approuver la création de ces postes.

Votants : 111
Pour : 111 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

DGA CADRE DE VIE

IV - ENVIRONNEMENT URBAIN

14. Modification des statuts du SITOM Sud Gard

18 Communes d'Alès Agglomération sont adhérentes au SITOM SUD GARD. Le syndicat propose une mise à jour de ses statuts pour préciser l'administration, les recettes et les activités annexes.

Monsieur le Président propose d'approuver la modification des statuts du SITOM SUD GARD.

Votants : 111
Pour : 111 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

V - TEMPS LIBRE

15. Grilles tarifaires du Conservatoire Maurice André Alès Agglomération des droits d'inscriptions pour 2026-2027

L'accès à l'enseignement du Conservatoire Maurice André est soumis à tarification.

DROITS D'INSCRIPTION MUSIQUE DANSE THÉÂTRE							
Ces nouveaux tarifs sont applicables du 1 ^{er} septembre 2026 au 30 juin 2027.							
<u>Conditions de paiement</u>							
Tarifs dégressifs à partir de la 2 ^{ème} inscription d'une famille :							
20% à la deuxième inscription							
30% à la troisième inscription et suivantes							
Frais d'inscription :							
15 € par foyer domicilié sur Alès Agglomération ou hors Alès Agglomération							

<u>Modalités de paiement :</u>							
Le paiement s'effectue sous quinzaine à compter de la réception de la facture.							
Pour les inscriptions en cours d'année scolaire, le droit d'inscription sera calculé au prorata des semaines d'enseignement.							
Il sera demandé lors de l'inscription un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (EDF, eau ou loyer) ainsi qu'un document CAF ou MSA justifiant le quotient Familial.							
Les chèques vacances sont acceptés (uniquement par le trésor public)							
<u>Conditions de remboursement pour tous les sites :</u>							
Toute inscription engage l'élève pour la totalité de l'année scolaire. Tout abandon en cours d'année ne pourra donc donner lieu à une remise ou remboursement sauf dans les cas suivants (avec justificatif obligatoire et sur validation de la direction du conservatoire) :							
- Maladie ou accident,							
- Déménagement à l'extérieur de la Communauté Alès Agglomération,							
- Problèmes sociaux importants.							
En cas d'absence d'un professeur pour maladie au-delà de 15 jours consécutifs dans l'année scolaire, il sera procédé au remboursement des cours non effectués et non remplacés.							
Les élèves en CURSUS sont des élèves inscrits dans un parcours diplômant soumis à examen. Les élèves adultes ne sont acceptés en CURSUS qu'après validation du professeur et de la direction. Le CURSUS donne accès à l'ensemble des cours (cursus et hors cursus) de danse, de théâtre et de danse latine sans supplément.							
Public à besoins spécifiques : parcours spécifique déterminé avec la référente handicap et sur validation de la direction							
<u>B* Cursus instrumental ou Parcours Personnalisé</u>							
Le cursus instrumental comprend un cours instrumental, une pratique collective musique, danse (niveau initiation) ou théâtre (niveau initiation)							
et un cours de formation musicale ou de culture musicale							
<u>TARIFS CONSERVATOIRE (MUSIQUE, DANSE ET THEATRE) Habitants domiciliés SUR la Ville d'Alès et la Communauté Alès Agglomération</u>							
CONSERVATOIRE		Quotient Familial supérieur à 671 Plein Tarif		Quotient Familial de 361 à 670 - 20 %		Quotient Familial de 0 à 360 - 40 %	
		- de 18 ans et étudiants	Adultes	- de 18 ans et étudiants	Adultes	- de 18 ans et étudiants	Adultes
A	Éveil Musical - Ateliers découvertes – Initiation – A. Scénique	120,00 €	/	96,00 €	/	72,00 €	/
A1	Parents/Enfants Danse Hors Cursus (si le parent ou l'enfant est déjà inscrit dans un autre cours au conservatoire, seul celui qui n'est pas inscrit paie)	120,00 €	120,00 €	96,00 €	96,00 €	72,00 €	72,00 €

A2	Parents/Enfants Musique Hors Cursus-atelier chorale	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
B*	Cursus instrumental ou Parcours Personnalisé	285,00 €	320,00 €	228,00 €	256,00 €	171,00 €	192,00 €
B1	Formation Instrumentale si la FM se fait sur un autre site (dans le cadre de la tarification B)	160,00 €	195,00 €	128,00 €	156,00 €	96,00 €	117,00 €
B2	Formation Musicale se faisant sur un autre site (dans le cadre de la tarification B)	125,00 €	125,00 €	100,00 €	100,00 €	75,00 €	75,00 €
C	Pratique collective seule Musique	110,00 €	145,00 €	88,00 €	116,00 €	66,00 €	87,00 €
D	Public à besoins spécifiques Musique (sur validation de la direction)	225,00 €	260,00 €	180,00 €	208,00 €	135,00 €	156,00 €
E	FM et P. Collective pour les CHAM Musique souhaitant suivre le cursus diplômant	135,00 €	/	108,00 €	/	81,00 €	/
F	2eme Instrument Musique	145,00 €	185,00 €	116,00 €	148,00 €	87,00 €	111,00 €
G	Location d'instrument	30,00 €	40,00 €	Tarifs non soumis à réduction			
H	CURSUS Danse/Théâtre ou parcours personnalisé 1 ou plusieurs cours	205,00 €		164,00 €		123,00 €	
I	ADULTE HORS CURSUS Danse/Théâtre 1 cours	205,00 €		164,00 €		123,00 €	
J	ADULTE HORS CURSUS Danse/Théâtre 2 cours	300,00 €		240,00 €		180,00 €	
K	Adultes hors cursus Danse/Théâtre Pour chaque cours supplémentaire (Théâtre, danse et danse latino)	50,00 €		40,00 €		30,00 €	
L	Public à besoins spécifiques Danse/Théâtre (sur validation de la direction)	160,00 €		128,00 €		96,00 €	
TARIFS CONSERVATOIRE (MUSIQUE, DANSE ET THÉÂTRE) Habitants domiciliés HORS la Ville d'Alès et la Communauté Alès Agglomération							
CONSERVATOIRE		- de 18 ans et étudiants		Adultes			
A	Éveil Musical - Ateliers découvertes – Initiation – A. Scénique	160,00 €		/			
A1	Parents/Enfants Danse Hors Cursus (si le parent ou l'enfant est déjà inscrit dans un autre cours au conservatoire, seul celui qui n'est pas inscrit paie)	160,00 €		160,00 €			
A2	Parents/Enfants Musique Hors Cursus-atelier chorale	60,00 €		60,00 €			

B*	Cursus instrumental ou Parcours Personnalisé	370,00 €	410,00 €				
B1	Formation Instrumentale si la FM se fait sur un autre site (dans le cadre de la tarification B)	230,00 €	270,00 €				
B2	Formation Musicale se faisant sur un autre site (dans le cadre de la tarification B)	140,00 €	140,00 €				
C	Pratique collective seule Musique	110,00 €	150,00 €				
D	Public à besoins spécifiques Musique (sur validation de la direction)	290,00 €	330,00 €				
E	FM et P. Collective pour les CHAM Musique souhaitant suivre le cursus diplômant	150,00 €	/				
F	2eme Instrument Musique	180,00 €	220,00 €				
G	Location d'instrument	30,00 €	40,00 €				
H	CURSUS Danse/Théâtre ou parcours personnalisé 1 ou plusieurs cours	300,00 €					
I	ADULTE HORS CURSUS Danse/Théâtre 1 cours	300,00 €					
J	ADULTE HORS CURSUS Danse/Théâtre 2 cours	350,00 €					
K	Adultes hors cursus Danse/Théâtre Pour chaque cours supplémentaire (Théâtre, danse et danse latino)	50,00 €					
L	Public à besoins spécifiques Danse/Théâtre (sur validation de la direction)	240,00 €					
TARIFS PARCOURS TRANSVERSAL Habitants domiciliés SUR la Ville d'Alès et la Communauté Alès Agglomération							
CONSERVATOIRE		Quotient Familial supérieur à 671 Plein Tarif		Quotient Familial de 361 à 670 - 20 %		Quotient Familial de 0 à 360 - 40 %	
		- de 18 ans et étudiants	Adultes	- de 18 ans et étudiants	Adultes	- de 18 ans et étudiants	Adultes
A	Éveil artistique – Découverte artistique	120,00 €	/	96,00 €	/	72,00 €	/
B	Comédie Musicale Danse – chant et théâtre (1H de cours chacun)	285,00 €	320,00 €	228,00 €	256,00 €	171,00 €	192,00 €

C	Double cursus diplômant						
	Musique/danse	450,00 €	500,00 €	360,00 €	400,00 €	270,00 €	300,00 €
	Musique/théâtre	450,00 €	500,00 €	360,00 €	400,00 €	270,00 €	300,00 €
	Danse/théâtre	350,00 €	400,00 €	280,00 €	320,00 €	210,00 €	240,00 €
	Comédie musicale/musique	450,00 €	500,00 €	360,00 €	400,00 €	270,00 €	300,00 €
	Comédie musicale/danse	450,00 €	500,00 €	360,00 €	400,00 €	270,00 €	300,00 €
	Comédie musicale/théâtre	450,00 €	500,00 €	360,00 €	400,00 €	270,00 €	300,00 €

TARIFS PARCOURS TRANSVERSAL

Habitants domiciliés HORS la Ville d'Alès et la Communauté Alès Agglomération

CONSERVATOIRE		- de 18 ans et étudiants	Adultes
A	Éveil artistique – Découverte artistique	160,00 €	/
B	Comédie Musicale Danse – chant et théâtre (1H de cours chacun)	370,00 €	410,00 €
C	Double cursus diplômant	485,00 €	520,00 €
	Musique/danse		
	Musique/théâtre	485,00 €	520,00 €
	Danse/théâtre	385,00 €	420,00 €
	Comédie musicale/musique	485,00 €	520,00 €
	Comédie musicale/danse	485,00 €	520,00 €
	Comédie musicale/théâtre	485,00 €	520,00 €

Monsieur le Président propose d'approuver ces grilles tarifaires pour application à partir du 1^{er} septembre 2026.

Votants : 111

Pour : 111 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DIRECTION GÉNÉRALE

VI - DIVERS

16. Décisions prises par délégations

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, **Monsieur Le Président** rapporte, les décisions prises par délégations (délégations au Bureau et délégations au Président).

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 20h01.